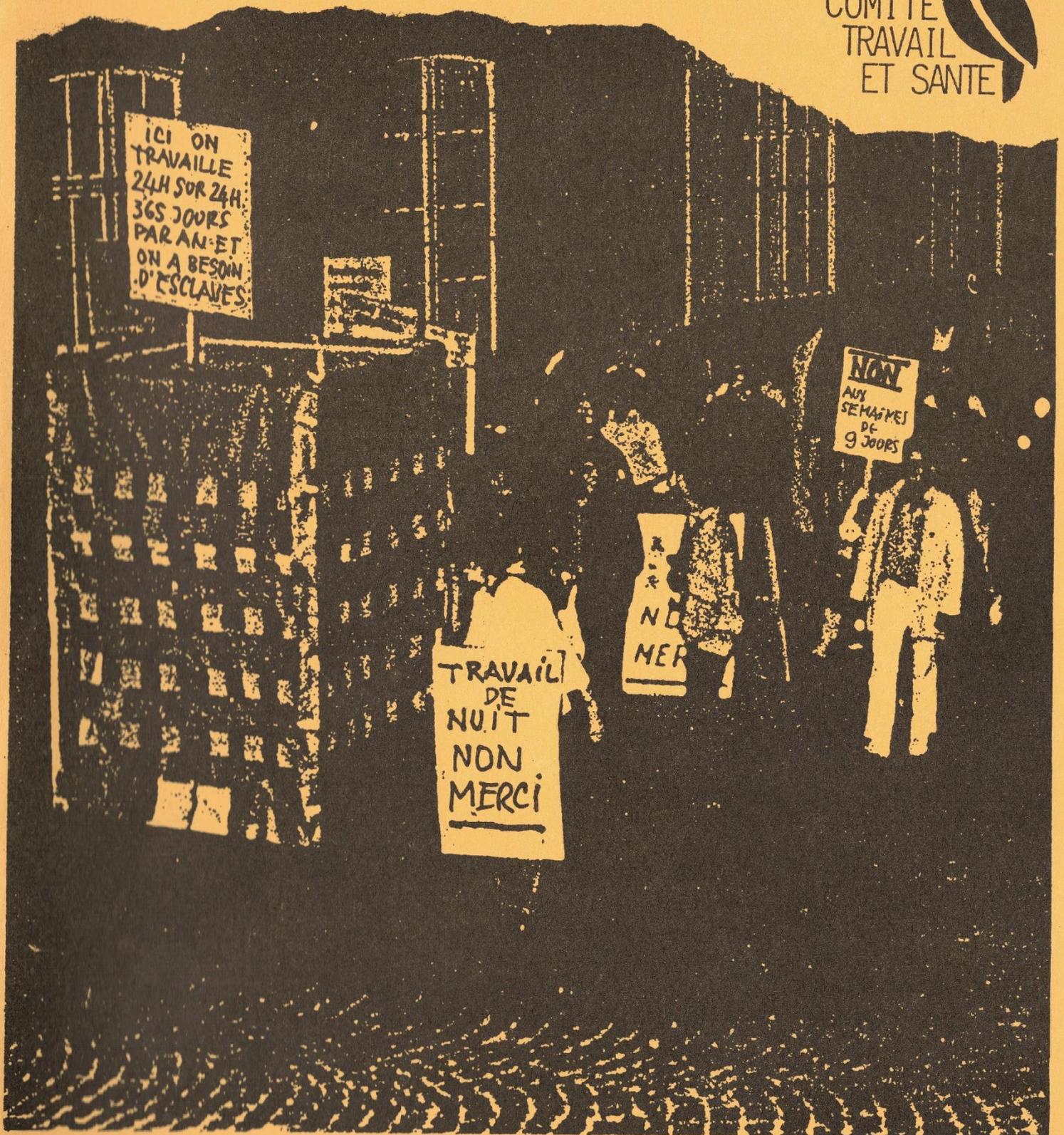


# TRAVAIL DE NUIT: NE PAS CEDER !

COMITE  
TRAVAIL  
ET SANTE 







TRAVAIL DE NUIT: NE PAS CEDER!





**S'il faut choisir entre la santé des entreprises  
et celle des travailleurs, nous choisissons la  
santé des travailleurs.**

**MANIFESTE  
CONTRE LE TRAVAIL DE NUIT  
compte-rendu du Forum du 15 juin 1985**

janvier 1986

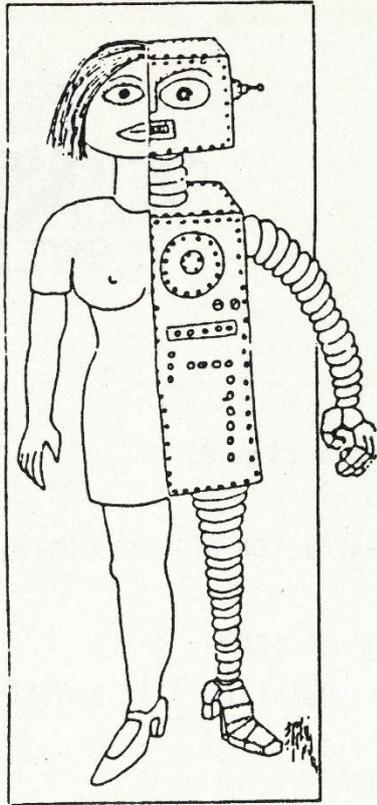




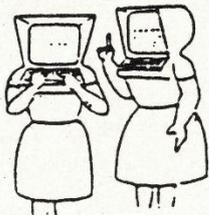


## TABLE DES MATIERES

TRAVAIL DE NUIT: NE PAS CEDER. Introduction du Comité Travail et Santé	5-12
AU NOM DE L'EGALITE, ACCEPTER LE TRAVAIL DE NUIT DES FEMMES? (A. Tonon)	13-18
REPERCUSSIONS DU TRAVAIL DE NUIT SUR LA SANTE:	19-28
* Pourquoi le travail de nuit est-il nocif pour la santé? (Dr A. Saurer)	21
* Le point de vue du Dr Marc Oltramare	23
* Répercussions du travail de nuit sur le sommeil (Dr F. Gross)	27
ASPECTS PSYCHOSOCIAUX DU TRAVAIL DE NUIT DES FEMMES (Dr. B. Orendi)	29-34
DEUX LOGIQUES INCONCILIABLES: CELLE DE LA DIRECTION D'ETA ET LA NOTRE :	35-50
* Un débat contradictoire	37
* Le travail de nuit des femmes: un progrès économique? (C.-A. Udry)	43
* La santé des travailleurs passe avant le profit patronal (V. Pedrina)	47
"LE OUI, MAIS..." DU CONSEIL D'ETAT NEUCHATELOIS	51-56
DEFENDRE LA SANTE, NOTRE SEUL CAPITAL	57-61
QUELQUES REFERENCES UTILES	62

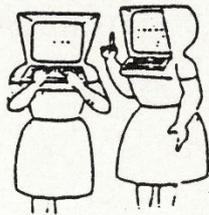


notre santé?  
ils s'en moquent!



et  
ta famille?

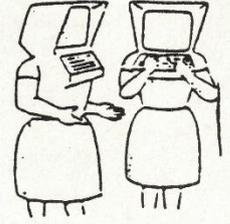
Je n'ai plus  
de vie sociale



pour sauver  
l'emploi?  
tu parles!



mon activité  
syndicale?  
zéro!



## **TRAVAILLER JOUR ET NUIT, SAMEDI-DIMANCHE COMPRIS...NON MERCI !**

*Le Comité Travail et Santé* s'est constitué à Neuchâtel en août 1984 pour organiser une résistance populaire face à la menace d'une généralisation du travail de nuit pour les femmes et les hommes et la systématisation du travail en continu, par équipes. Les travailleurs ne doivent pas être sacrifiés à l'économie, leur santé et leur droit à une vie sociale et familiale passent avant les intérêts des patrons, telle est, en substance, la position défendue par le Comité Travail et Santé et les organisations politiques et syndicales qui le composent\*\*. Une claire opposition, donc, au "Oui...mais" du Conseil d'Etat neuchâtelois qui, au printemps 1984, apportait son soutien conditionnel à la demande d'Ebauches S.A. de faire travailler des femmes de nuit.

### **PERDRE SA SANTÉ AUJOURD'HUI ET L'EMPLOI DEMAIN : C'EST INACCEPTABLE.**

Le Conseil d'Etat neuchâtelois reconnaît ouvertement que le travail de nuit a des effets néfastes sur la santé des personnes qui y sont astreintes, mais y voit une réponse pour sauvegarder des emplois dans la région. C'est illusoire et dangereux.

*Illusoire*, car si le travail 24h/24 et tous les jours de l'an était introduit, ce n'est pas pour créer des emplois, mais pour amortir au plus vite les chaînes de production actuelles et les remplacer par d'autres nécessitant moins de personnel.

*Dangereux*, car accepter aujourd'hui une péjoration des conditions de travail au nom de prétendues nécessités économiques, c'est un marché de dupes qui ne profite qu'à la partie patronale: *perdre sa santé aujourd'hui pour se faire remplacer demain par des machines, c'est inacceptable!* A quoi sert le progrès s'il ne profite pas à chacun et, en tout premier lieu, à ceux qui produisent la richesse, les travailleurs et les travailleuses? Nous refusons que des personnes doivent laisser leur santé sur l'autel de la rentabilité.

### **DE MEILLEURES CONDITIONS POUR CEUX QUI DOIVENT TRAVAILLER DE NUIT!**

Suite à la victoire (provisoire) que les femmes d'Ebauches S.A. ont remportée en automne 1984 grâce à la large mobilisation populaire et syndicale, le Comité Travail et Santé a interpellé le Conseil d'Etat neuchâtelois (qui s'était donné la peine de fixer des conditions au travail nocturne à Ebauches) pour qu'il intervienne afin d'améliorer immédiatement les conditions du travail de nuit dans les services publics. L'Etat n'a, à notre connaissance, pris aucune initiative dans ce sens: ni demande de congés compensatoires sans réduction de salaire, ni repas chauds servis la nuit, ni transports assurés, ni droit de s'intégrer à une équipe de jour sur demande motivée par une raison de santé, rien n'a été entrepris

---

\*\* USN, SLP, CRT, FCOM, Commission féminine du SSP, Groupe syndical FTMH d'Ebauches Marin, Association pour la défense des chômeurs du littoral neuchâtelois, PCE-ATEES, CLI, MPF et PSO.

à ce niveau. Quant à l'interpellation du Comité Travail et Santé par rapport aux autorisations, concernant le travail les dimanches et jours fériés, le Conseil d'Etat a répondu qu'il n'était pas au courant de l'affaire, mais qu'il prendrait les renseignements nécessaires à ce sujet. Quel crédit peut-on, dans ces conditions, accorder au pouvoir qu'aurait l'Etat pour imposer des conditions restrictives au travail nocturne dans l'industrie?

## UN TEMPS DE REFLEXION POUR RENFORCER LA RESISTANCE.

A l'occasion du 1<sup>er</sup> mai 1985, le Comité Travail et Santé a lancé un appel adressé, aux niveaux national, régional et local, à différentes organisations politiques et syndicales dans le but d'élargir le front des opposants au projet d'Ebauches S.A. Ce n'est un secret pour personne que la demande d'autoriser le travail de nuit pour les femmes dans certains ateliers de MEM/ETA Marin n'est que l'arbre qui cache la forêt. De nombreuses entreprises du canton, mais aussi l'industrie du textile et de la chimie ont d'ores et déjà annoncé leur intention de proposer un même type d'horaire le jour où une dérogation à l'art. 3 de la convention 89 de l'OIT serait accordée à Ebauches S.A.

Conscientes de ce danger et soucieuses de défendre les intérêts des travailleurs et des travailleuses en s'opposant à une "égalité à reculons", de nombreuses organisations ont répondu à cet appel (voir ci-contre, p.9) en le signant, en le publiant dans leur presse et en appelant leurs membres à participer au forum contre le travail de nuit.

Face à la menace que représente la volonté patronale d'introduire un horaire en continu obligeant les ouvriers et ouvrières à travailler 7 jours de suite, samedi et dimanche compris, les Eglises catholiques et réformées expriment elles aussi leur inquiétude et répondent positivement à l'appel du Comité Travail et Santé.

Face à l'offensive patronale pour imposer le travail de nuit aux femmes en dépit de la décision du Conseil fédéral (3.9.84), un large mouvement populaire doit aujourd'hui se former pour obliger la direction d'Ebauches S.A./ETA à respecter la convention 89 de l'OIT que la Suisse a signée. Il faut empêcher que, demain, une minorité puisse imposer à la majorité un mode de vie et de travail qui placerait les intérêts des entreprises au-dessus de ceux et celles qui y travaillent. Le poids des entreprises et des intérêts en jeu sont si forts que seule une mobilisation des travailleurs et de leurs organisations peut faire reculer la menace qui pèse sur les acquis des ouvriers. Car c'est bien un acquis du mouvement ouvrier qui est menacé: le droit à un horaire de travail qui respecte la santé de ceux qui y sont astreints.

JUIN 1981: Le peuple et les cantons acceptent le principe de l'égalité des droits entre femmes et hommes.

JUIN 1985: Les inégalités restent maintenues dans les faits, notamment en matière salariale. Au nom de l'égalité, c'est une péjoration des conditions de travail pour tous qui est à l'ordre du jour: légaliser le travail de nuit des femmes et généraliser celui des hommes.

\*\*\*\*\*  
L'OFIAMT vient d'accorder l'autorisation de faire travailler le personnel d'Ebauches *LES DIMANCHES ET JOURS FERIES* dans certains ateliers du centre de production de MEM/Marin. Cela signifie que le travail va s'organiser 24 heures sur 24, tous les jours de l'an.

Ainsi, au moment où Ebauches SA prend de nouvelles initiatives pour obtenir (en dépit de la décision du Conseil fédéral) l'autorisation de faire travailler des femmes la nuit, la direction remporte une première victoire pour arriver à ses fins: faire tourner ses machines 24 heures sur 24, quelles que puissent être les conséquences qui s'ensuivront pour les travailleurs et les travailleuses.

Tout le monde, y compris les employeurs, sait que le travail de nuit et le travail en équipes tournantes produisent de façon durable des effets néfastes sur la santé. La santé passe-t-elle donc après la rentabilisation des machines?

Et qu'en est-il de la vie de famille, des rapports affectifs avec les enfants, des loisirs, de la vie en société (rapports avec les amis, activités politiques, syndicales, etc.)?

Le contrôle des circuits intégrés qu'il s'agit de faire maintenant 24 heures sur 24 -dimanches et jours fériés compris- sera automatisé demain. A moins de partager le travail par la réduction des horaires, il y aura obligatoirement moins d'emplois et davantage de chômage. Comment peut-on nous priver aujourd'hui de notre seul capital -la santé- au nom de prétendues nécessités économiques? A quoi sert le progrès s'il ne profite pas à chacun?

Il apparaît aujourd'hui clairement qu'Ebauches SA veut introduire le travail de nuit des femmes le plus rapidement possible. Et derrière Ebauches suivront d'autres entreprises. Elles prétexteront à nouveau qu'il est difficile de trouver des hommes pour certains travaux précis et invoqueront l'égalité des droits...

Alors que 4 ans n'auront pas suffi aux employeurs pour donner aux femmes un salaire égal pour un travail égal (et à Ebauches, comme ailleurs, les femmes sont moins payées que les hommes), on veut aujourd'hui, au nom de l'égalité, nous faire renoncer à un acquis: la protection de la santé.

Dans l'industrie, le travail de nuit devrait être interdit pour tous, ce qui signifie une protection étendue aux hommes. Le travail ne devrait être autorisé de nuit que là où il est socialement nécessaire (par exemple dans les hôpitaux) et avec la garantie de congés compensatoires qui limiteraient les dégâts sur la santé. Voilà la vraie égalité.

Il faut dire *NON* à une égalité à reculons!

\*\*\*\*\*  
Signataires de l'appel au niveau national et romand:

PSO, POCH, Femmes PSS, FTCP, VPOD/SSP, CRT, SGSG, SLP

Signataires au niveau régional et local:

PSO, POP, PS section de Neuchâtel, PCE, ATEES, PCI, CLI, MPF, Association pour la défense des chômeurs, OFRA, Union des femmes pour la paix et le progrès, Union syndicale Jura bernois, Union syndicale de Neuchâtel, FTMH, FTCP, FOBB, FCTA, SLP, Cartel cantonal VPOD/SSP, SSP Administration cantonale, SSP-SNEPP, SSP Ville de Neuchâtel, Commission féminine SSP, FCOM, CRT

Comité Travail et Santé  
Par Georges Ammen  
Evoile 13  
2000 Neuchâtel  
et Marianne Ebel  
A. Guyot 10  
2000 Neuchâtel

Neuchâtel, le  
Monsieur le  
Pierre Dub  
Départeme  
Le Châter  
2000 Neu

REPUBLIQUE ET CANTON  
DE NEUCHÂTEL



2001 Château de Neuchâtel, le 30 avril 1985  
LE CONSEILLER D'ÉTAT,  
CHEF DU DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE.

AU COMITÉ TRAVAIL ET SANTÉ  
Par M. Georges AMMEN  
13, Rue de l'Evoile  
2000  
NEUCHÂTEL

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Vous n'êtes certainement pas sans savoir  
à obtenu l'autorisation de l'OFIANT de  
dans certains ateliers le dimanche et  
qui touchera principalement des femme  
tradition selon laquelle le dimanche  
à la vie en famille. C'est sans dou  
d'Ebauches SA n'a trouvé personne r  
Si cette fois l'opposition indivi  
direction, il est clair aussi qu  
à terme: la crainte de se faire  
lées pour le travail le dimanch  
contrainte même contre leur gr  
Le Comité Travail et Santé s'  
en vigueur, aura des conséqur  
terme dans notre société et  
vailleurs qui y seront astr  
continu avec trois équipes  
2 jours de repos) entre e  
suivront cette trace. Le  
d'une entreprise à l'au  
vie et de travail ne p  
à notre avis, tout en  
pourquoi le Comité Tr  
qu'il intervienne ai  
de l'autorisation d  
Certains que ces l  
attendons de votre

Monsieur,  
Madame,

Votre correspondance du 15 avril  
toute notre attention. Nous vous  
vous soulevez et, en effet, par un  
concernés afin d'être mieux  
réponse.

Dès que nous aurons reçu ces renseignements, nous ne manquerons pas de re-  
prendre contact avec vous. Dans cette attente, nous vous prions d'agréer,  
Monsieur, Madame, nos salutations distinguées.

En vous remerciant d'avoir...  
Conseiller d'Etat, nos meilleures sa...

Le Conseiller d'Etat  
P. DUBOIS

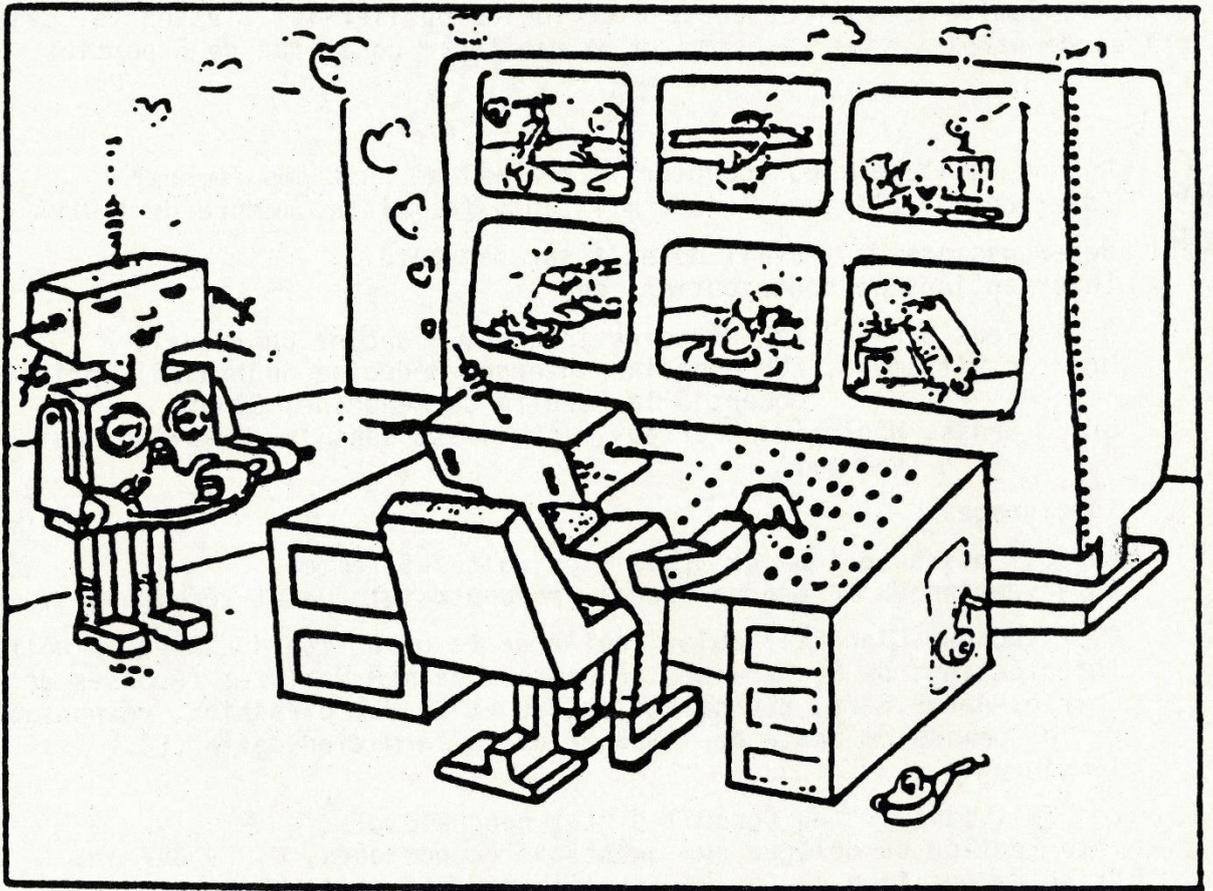
Le forum contre le travail de nuit a réuni à Neuchâtel un public, largement ouvrier, constitué de plus de 200 personnes venues écouter différents spécialistes, mais aussi et surtout, venues exprimer leur propre vécu.

*"Tous les témoignages qu'on a entendus aujourd'hui me font penser que si la direction d'Ebauches parle beaucoup de la Silicon Valley pour nous la donner en exemple, nous vivons, quant à nous, dans la Vallée du silence. Ce silence a été rompu aujourd'hui et de manière très impressionnante. On se rend maintenant compte qu'il se passe beaucoup de choses dans cette région, et sûrement dans toute la Suisse en général, qu'il y a énormément de problèmes partout où les gens sont contraints de travailler en équipes et la nuit, mais qu'il n'en est jamais fait état publiquement".*  
(Réflexion d'un ouvrier de Bienne lors du forum).

Afin de donner écho à la parole ouvrière qui s'est libérée à cette occasion, le Comité Travail et Santé a décidé de publier ici l'essentiel des prises de paroles sous la forme d'un manifeste constitué de 6 parties.

- I. Au nom de l'égalité, accepter le travail de nuit des femmes?  
Intervention d'Ariane Tonon, militante féministe, membre de l'OFRA
- II. Répercussions du travail de nuit sur la santé.  
Interventions et contributions des  
Dr Andreas Saurer, FMH Médecine interne, Médecine du travail  
Dr Marc Oltramare, FMH Médecine interne, Médecine du travail, privat-docent à la Faculté de Médecine, Genève  
Dr F. Gross, Hôpital de Perreux, spécialisé dans les problèmes du sommeil  
Témoignages
- III. Aspects psychosociaux du travail de nuit des femmes.  
Intervention du Dr Benina Orendi, psychosociologue et témoignages.
- IV. Deux logiques inconciliables: celle de la direction d'ETA et la nôtre.  
Interventions de M. Darwish, directeur de MEM Marin et réponses de Charles-André Udry, économiste du PSO et de Vasco Pedrina, responsable de la Commission Santé de l'USS et de la formation de la CEO.  
Témoignages.
- V. Le "Oui, mais..." du Conseil d'Etat neuchâtelois.  
Intervention du délégué aux questions économiques, M. F. Sermet.  
Prise de position du Comité Travail et Santé et témoignages.
- VI. Défendre la santé, notre seul capital.

Nous remercions ici toutes les personnes qui, par leur présence et leur apport personnel à ce débat, nous permettent aujourd'hui de publier un document important, essentiellement réalisé à partir de l'enregistrement que nous avons fait avec l'accord du public qui a assisté à ce forum.



AU NOM DE L'EGALITE,  
ACCEPTER LE TRAVAIL DE NUIT  
DES FEMMES?



Grenchen, 2. Juli 1985 AE/eh  
OIS/0146P

ETA  
Groupe de Fabriques d'Ebauches

TRAVAIL EN 4 EQUIPES (production sans interruption avec équipes rotatives d'hommes)

Horaire par équipe

- Lundi 06.00 - Lundi 06.00

Equipe du matin : 06.00 - 14.15 Temps de présence : 8 h 15 min  
Equipe du soir : 14.15 - 22.30 Temps de présence : 8 h 15 min  
Equipe de nuit : 22.30 - 06.00 Temps de présence : 7 h 30 min

Pause : au milieu du travail en équipe une pause de 30 minutes, échelonnée dans l'espace d'une heure et demie, en accord avec le chef du département.

Heures de production

sans interruption  
= 168 h

Horaire général

Après 7 jours de travail une interruption de 72 heures.

Changement d'équipe

A raison de 7 jours de l'équipe du matin à l'équipe du soir puis à l'équipe de nuit.

Plan d'équipes

Wochen	Schicht	Montag		Dienstag		Mittwoch		Donnerstag		Freitag		Samstag		Sonntag		Stunden inkl. Pausen	exkl. Pausen		
		6	14 <sup>15</sup>	22	30	6	14 <sup>15</sup>	22	30	6	14 <sup>15</sup>	22	30	6	14 <sup>15</sup>			22	30
1	1	■				■				■				■		57,75	54,25		
	2		■				■				■				■	41,25	38,75		
	3			■				■				■				33	31		
	4				■				■				■			36	33,50		
	5																		
2	1															41,25	38,75		
	2		■				■				■					33	31		
	3			■				■				■				36	33,50		
	4				■				■				■			57,75	54,25		
	5																		
3	1															33	31		
	2		■				■				■					36	33,50		
	3			■				■				■				57,75	54,25		
	4				■				■				■			41,25	38,75		
	5																		
4	1															36	33,50		
	2		■				■				■					57,75	54,25		
	3			■				■				■				41,25	38,75		
	4				■				■				■			33	31		

Un exemple du type d'horaire qu'ETA veut imposer à son personnel

## AU NOM DE L'EGALITE, ACCEPTER LE TRAVAIL DE NUIT DES FEMMES ? A. Tonon

### Le jour à la cuisine, la nuit à l'usine...

Début 1984, Ebauches dépose une demande de levée de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes. L'horaire prévu -mais non communiqué aux candidates- était le même que celui d'aujourd'hui, soit 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Le Conseil fédéral a refusé l'autorisation demandée, soumis qu'il était aux pressions des femmes et de la gauche réunies. J'insiste sur ce point. Sans la mobilisation qui a eu lieu à cette époque (pétition, meetings, articles...) les femmes travailleraient la nuit à Marin et à Granges. Cette expérience a montré que nous pouvons gagner des batailles si nous nous mobilisons tous et toutes.

Moins d'un an après, l'ASUAG-SSIH revient à la charge. MM. P. Arnold et F. Milliet crient haut et fort que les femmes doivent travailler de nuit et Marin tourner en continu pour faire face à la concurrence des pays où les salaires sont bas.

Les arguments d'aujourd'hui ressemblent à ceux d'hier. Seules les femmes sont aptes à effectuer des travaux fins, ce travail est moins stressant que d'autres effectués également de nuit par des femmes. Enfin un refus impliquerait "des investissements supplémentaires inutiles alors que les volontaires sont là" [Impartial, 9.5.85]. A croire que ces deux messieurs ont eux-mêmes tenté l'expérience du travail en continu sur les postes qu'ils proposent aux femmes.

### Egalité dites-vous?

Reprenons les arguments et voyons comment M. Thomke les développait, en janvier 84, dans sa demande à l'OFIAMT. Voici, selon lui, les qualités que possèdent les femmes:

- \* intelligentes et sans qualification professionnelle
- \* résistantes à la monotonie et habiles
- \* patientes, consciencieuses, persévérantes, aptes à contrôler rapidement des objets de petite taille (par habitude des échantillons de tricot)!
- \* contentes de leur sort, à l'aise dans les travaux répétitifs, peu intéressées par les postes à responsabilités
- \* capables de faire du bon travail en laissant leur esprit vagabonder et j'en passe...

A intelligence égale, les hommes sont tout le contraire:

- \* ils sont qualifiés et refusent des travaux du type de ceux proposés
- \* ils ne sont pas habiles mais exigent rapidement un changement de poste
- \* ils veulent maîtriser les travaux et sont tentés d'innover
- \* ils sont rapidement dégoûtés et insatisfaits.

Ces seuls motifs prouvent déjà qu'Ebauches se moque totalement de l'égalité.

Au contraire, tout est fondé sur les divisions entre les sexes. Les femmes sont appelées à travailler de nuit en fonction de "qualités" non reconnues comme qualification professionnelle; ces qualités viennent de leur éducation et de leur obligation à mener de front activité professionnelle, gestion du ménage, soins aux enfants. Pour compresser tout cela dans une seule journée, il faut vivre dans un stress permanent et faire une croix sur toute possibilité d'acquérir une formation professionnelle.

L'esprit qui vagabonde tandis que les travailleuses contrôlent les pièces défilant sur l'écran. Une belle formule pour dire qu'elles organisent les courses, pensent aux repas, songent au conjoint, aux enfants. Les travailleuses de nuit vivent plus durement cette situation. On sait que ces femmes passent encore plus de temps aux travaux ménagers, dorment par tranches de deux ou trois heures pour conjuguer leur rythme de vie avec celui des autres membres de la famille. Que peut-il bien rester de leur santé après quelques années de ces travaux forcés?

### **Les plus faibles sont les plus rentables**

Les nouvelles technologies tendent à diviser encore plus les deux sexes: aux hommes les emplois qualifiés et les possibilités de recyclage réel, aux femmes les travaux répétitifs et bien plus pénibles qu'auparavant.

Parallèlement, les machines ont une durée de vie très courte: elles doivent donc être amorties et rentabilisées rapidement. Donc en fonctionnant en continu elles produisent davantage. Et évidemment le mieux c'est de le faire avec des employés à bas salaires: les femmes. Elles sont en effet toutes désignées pour aider "à réduire les coûts de la production" [Impartial, 3.5.85]. Les primes? elles sont calculées en pourcentage du salaire, donc forcément moins élevées que celles d'un homme.

### **L'article 4 de la Constitution**

Il y a inégalité, c'est certain. Dans la loi sur le travail, les femmes jouissent de mesures protectrices. Mais l'abolition de ces mesures va-t-elle dans le sens d'une égalité des droits?

Si nous concevons l'égalité comme un progrès social, il est évident alors que ce n'est pas en généralisant l'horaire en continu avec ses conséquences néfastes, qui nous fera avancer. Les arguments cités pour justifier une embauche nocturne des femmes montrent bien que l'égalité constitue le cadet des soucis de l'ASUAG-SSIH. A l'exploitation de la force de travail des femmes s'ajoute encore une exploitation sexiste, basée sur les "qualités féminines".

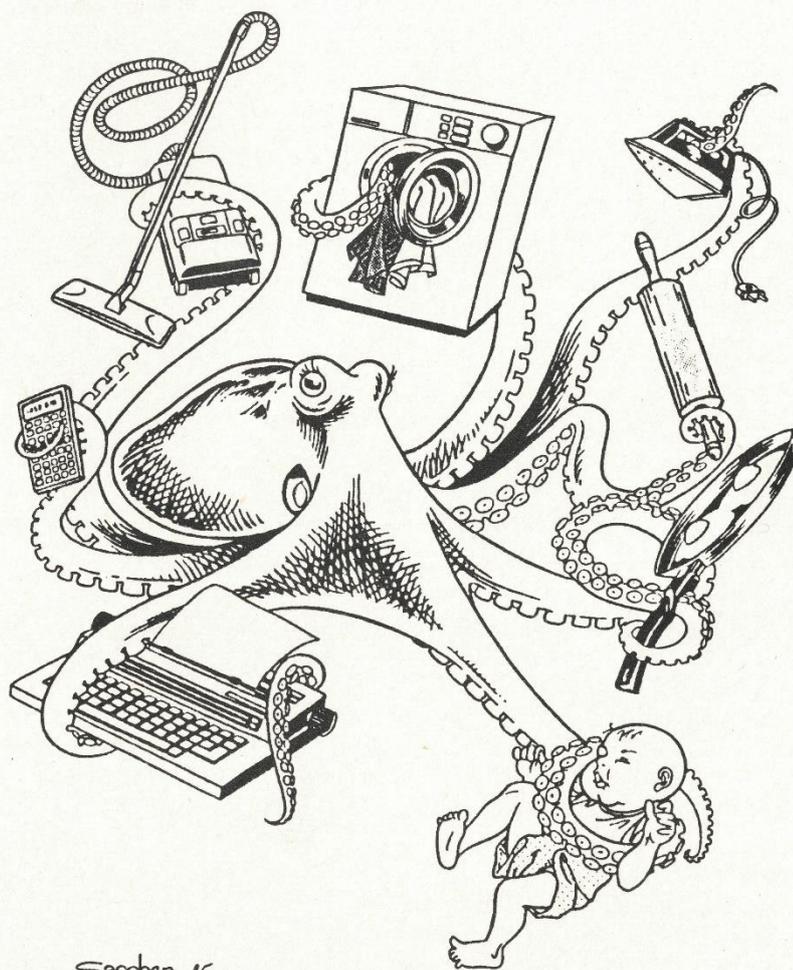
Le seul souci de ces messieurs, c'est d'imiter les pays à bas salaires, comme le dit explicitement M. Milliet dans sa série d'articles de l'Impartial [10.5.85]. A cet égard le Japon constitue un exemple rêvé pour l'ASUAG-SSIH et tous les employeurs qui attendent pour agir comme eux. Voyez plutôt: une loi visant l'abolition des discriminations sexuelles et la promotion de l'égalité entre hommes et femmes vient d'être approuvée permettant d'engager des femmes la nuit. Mais le gouvernement s'est empressé de préciser qu'aucune obligation ne sera faite aux employeurs d'instituer l'égalité

salariale et qu'aucune sanction ne sera prise contre ceux qui n'appliqueraient pas la loi. Lisez: les femmes travailleront de nuit et toucheront toujours des salaires inférieurs de moitié à ceux des hommes!

Nous ne voulons pas de cette égalité aux conséquences inhumaines. Au contraire, les mesures protectrices doivent être étendues à l'ensemble des travailleurs: c'est seulement dans ce cas que l'art. 4 de la Constitution commencera à être réalisé.

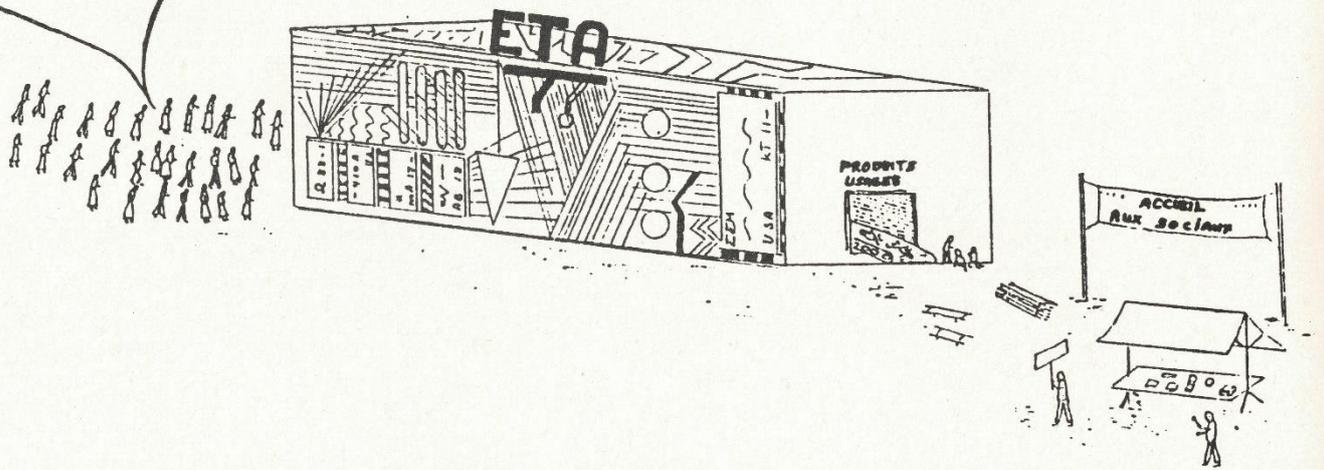
Il est donc essentiel que nous nous organisions pour faire pression. La prochaine révision de la loi sur le travail sera l'occasion de rediscuter ces mesures protectrices et de faire en sorte que tous les travailleurs en bénéficient: restreindre au maximum le travail de nuit et en améliorer les conditions là où il est socialement nécessaire. Il faut que la loi permette de limiter au maximum les conséquences néfastes des horaires irréguliers et du travail nocturne.

Nous mobiliser: le seul moyen de garantir un minimum de vie décente et de préserver notre santé.



TRAVAILLER DE NUIT,  
C'EST PERDRE SA SANTE.

Ils veulent du produit  
en bonne santé pour les  
mémoires d'ETA



1/55

## **POURQUOI LE TRAVAIL DE NUIT EST-IL NOCIF POUR LA SANTE? Dr. A. Saurer**

### **Le travail de nuit rend-il vraiment malade?**

La réponse est univoque. Les personnes qui travaillent pendant la nuit ont 5 à 10 fois plus de difficultés de sommeil, environ 3 fois plus de troubles gastro-intestinaux et 2 à 3 fois plus de problèmes psychiatriques que celles qui travaillent uniquement la journée.

### **Peut-on éviter ces atteintes à la santé grâce à de meilleures conditions de travail et de sommeil?**

Pour répondre à cette question, il faut évoquer les différents facteurs déclenchant ces troubles de la santé.

Un premier facteur est l'alimentation, particulièrement la prise de repas de mauvaise qualité et à des heures inhabituelles. Il est certainement possible, sans trop de difficultés, d'éliminer partiellement ce facteur en veillant à ce que les gens qui travaillent la nuit puissent s'offrir des repas de qualité aussi bien sur le lieu de travail qu'à la maison.

Un deuxième facteur est constitué par les problèmes sociaux et familiaux responsables de graves tensions nerveuses pour les gens travaillant la nuit. Il est évident qu'on ne peut pas éliminer ces effets, la vie familiale et sociale se déroulant surtout pendant la journée.

Le troisième facteur est la fatigue chronique qui découle de l'horaire de nuit. Elle provient de deux côtés. D'une part, on a constaté que le sommeil de jour, même dans des conditions absolument idéales quant au silence et à l'obscurité, est écourté d'environ un tiers et sa qualité est amoindrie. D'autre part, on a constaté que le même travail effectué de nuit entraîne une fatigue mesurable plus importante que s'il était effectué pendant la journée. Bien entendu, il n'est pas possible de trouver des arrangements pour éliminer ce troisième facteur.

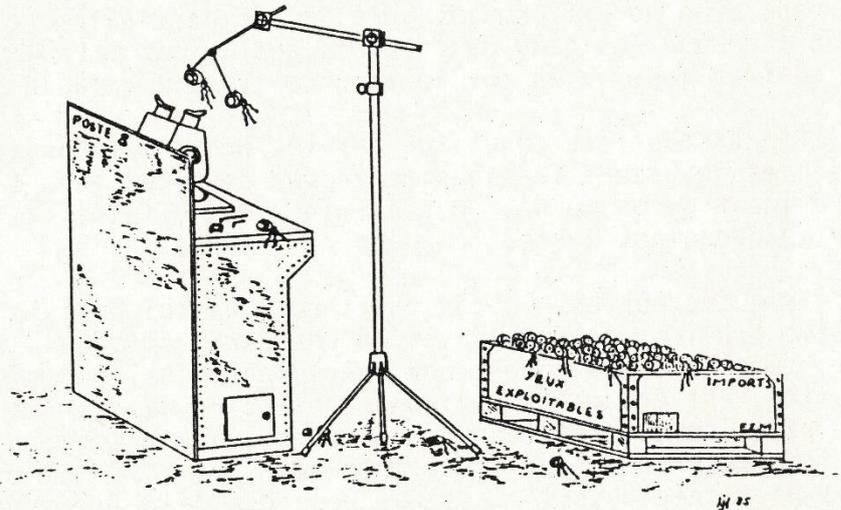
### **Pourquoi l'organisme ne s'adapte-t-il pas au travail de nuit?**

Les fonctions biologiques de base de l'homme ont un caractère rythmique: une période d'activité pendant la journée et une période de désaffectation et de repos pendant la nuit. Si les variations biologiques sont un phénomène inné et auto-entretenu, les périodes d'activation et de repos sont maintenues à l'aide de synchroniseurs extérieurs: lumière, température, ionisation de l'air, bruit, facteurs sociaux, etc. Ainsi, lors du travail de nuit, ces synchroniseurs extérieurs exercent des forces dans des directions opposées, raison pour laquelle nous assistons non pas à un renversement du rythme circadien mais uniquement à son aplatissement. C'est cette non-adaptation du rythme circadien qui est responsable d'une part de la fatigue chronique en diminuant la qualité et la quantité de sommeil et d'autre part de l'apparition d'une tension intérieure constante par le fait que les différentes fonctions biologiques de l'organisme n'ont plus de réelles périodes de repos.

En conclusion, nous pouvons affirmer sans ambiguïté que le travail de nuit est néfaste pour la santé. En conséquence, nous estimons qu'il faut interdire le travail de nuit partout où il n'est pas indispensable pour des motifs sociaux ou technologiques.

"Je travaille la nuit. Je fais 8 heures sur le microscope au contrôle des chips, depuis 4 mois. J'ai demandé à la direction de me changer de poste pour un mois, je suis fatigué, j'ai des maux de tête et mal aux yeux. J'aime beaucoup mon travail, mais j'aimerais changer de travail 1 mois, comme ça je pourrais adapter mon rythme pour travailler la nuit. Personne m'a donné de réponse. J'aime beaucoup mon travail, j'aime mon travail mais j'aimerais avoir un peu de repos pour mieux le continuer".

[Témoignage d'un travailleur de l'équipe de nuit d'ETA Marin]



"Présidente et collègues, comme j'ai compris, M. le directeur d'Ebauches a dit que nous étions tous syndiqués!...J'espère bien que nous sommes tous syndiqués et que nous nous donnerons la main pour refuser catégoriquement le travail de nuit. Il faut refuser le travail de nuit et en équipes. Cela fait 12 ans que je travaille de nuit et en équipes, avec aucun repas régulier, rarement un repas chaud. Sur 20 collègues qui ont été retraités, il y en a 3, pas plus, qui sont arrivés à 65 ans, de tous les collègues qui travaillent en équipes. Je vous remercie..., et j'aimerais qu'on soit contre le travail de nuit parce que c'est absurde, ça ne va pas, la santé ne va pas...Merci".

[Témoignage d'un employé à la manoeuvre aux CFF]

## LE POINT DE VUE DU DR. MARC OLTRAMARE, MEDECIN DU TRAVAIL

Le problème du travail de nuit me préoccupe depuis longtemps. En effet, malgré mes cheveux blancs, je reste médecin dans 2 entreprises de Genève qui travaillent en équipes. Je suis donc sans cesse confronté aux problèmes que pose le travail de nuit.

Vous savez certainement que dans presque tous les processus biologiques, il existe un certain rythme. Celui-ci est parfois assez rapide: par exemple, le coeur se contracte 60 à 80 fois par minute; par contre la respiration est plus lente. L'alimentation se fait, elle aussi, suivant un certain rythme, en principe 3 fois par jour. Mais un des rythmes qui est le plus inhérent à tous les êtres vivants, c'est celui qui est basé sur le temps de rotation de la terre sur elle-même, c'est-à-dire le rythme de 24 heures. Ce rythme est profondément ancré dans notre patrimoine génétique; il fait partie de nous-mêmes.

Dans notre système nerveux qui règle la vie végétative, on distingue le *système sympathique* et le système parasympathique. Le premier accroît les battements du coeur, élève la température, augmente la vigilance; il provoque l'excitation et il prédomine de jour. Au contraire, le *système parasympathique* ralentit les battements du coeur, ainsi que le rythme respiratoire; il abaisse la température, et il prédomine la nuit; par contre il accélère tous les phénomènes digestifs qui ont une importance capitale précisément pour notre récupération d'énergie. Nous sommes donc adaptés pour vivre sur la terre, selon le rythme naturel du jour et de la nuit; nous sommes construits pour travailler de jour et pour nous reposer la nuit.

C'est la raison pour laquelle, dans une activité donnée, on fait moins d'erreurs de jour que de nuit. De nombreuses études l'ont montré. On a aussi observé que les accidents sont peut-être moins fréquents la nuit, mais par contre plus graves après la tombée du jour; tout cela est dû à une certaine diminution de notre vigilance, qu'on le veuille ou non. La vigilance est moins forte pendant la nuit, et particulièrement entre 2 heures et 4 heures du matin.

A l'inverse, nous sommes faits pour récupérer notre énergie pendant la nuit. Le sommeil est meilleur de nuit. Les statistiques montrent que lorsque l'on est obligé au contraire de dormir le jour, non seulement le sommeil est raccourci, mais encore il est de qualité moins bonne; il est entrecoupé, avec des réveils plus fréquents, qui ne sont pas seulement dus au fait que le bruit ambiant est en général plus élevé de jour.

En résumé, d'une part le travail de nuit est moins rentable, d'autre part, il représente un coût plus élevé pour notre organisme, une dépense plus grande d'énergie. Il en résulte ce qu'on pourrait appeler une "surfatigue" par rapport à la fatigue normale qui résulte d'un certain travail.

On a depuis longtemps réfléchi à ces problèmes, parce que dans certaines activités on ne peut éviter le travail de nuit. C'est le cas, par exemple, dans certaines industries chimiques où la production doit se faire de façon continue la nuit et le jour, ainsi que dans certaines branches de la métallurgie, et aussi bien sûr dans les hôpitaux et les transports. Etant

donné qu'on ne peut éviter certaines activités nocturnes, on tâche d'en réduire les inconvénients au maximum. Il faut par exemple permettre une alimentation appropriée, introduire des pauses adéquates, peut-être plus fréquentes, ou même réduire l'horaire de travail de nuit par rapport à l'horaire de jour. Des chercheurs français, comme Andlauer, ont proposé aussi de réduire les périodes de rotation: au lieu de l'horaire 3 fois 8 (on se lève une semaine à 4 heures, la semaine suivante 8 heures plus tard) qui est généralement appliqué dans notre pays, le même horaire ne durerait que 2 ou 3 jours, puis on changerait d'horaire; il semblerait que la fatigue serait alors moins grande, mais la "surfatigue" due au travail de nuit est quand même là par rapport au travail de jour.

En ce qui concerne Ebauches S.A. (ETA), il y a encore un autre point important à noter: c'est ainsi qu'on a observé que plus la charge physique diminue par rapport à la charge mentale et sensorielle, plus grande est la surfatigue due au travail de nuit. Par conséquent, ce seront les travailleurs exposés à des travaux lourds qui supporteront le mieux le travail de nuit. Je crois que ce n'est pas le cas à Ebauches...

Il faut noter encore que la fatigue nerveuse n'est pas seulement quelque chose de subjectif; on a maintenant des moyens indirects qui permettent de la mesurer et de l'apprécier objectivement, par exemple par l'électro-encéphalographie ou par la mesure de la fréquence de fusion qui a tendance à s'abaisser (c'est le moment où une lumière clignotante est vue de manière continue quand on augmente progressivement la fréquence du clignotement).

Que se passe-t-il quand on est obligé de continuer à travailler malgré la présence de cette surfatigue? On constate alors une augmentation de certains phénomènes pathologiques: il s'agit surtout évidemment de troubles nerveux, puisque le sommeil est perturbé; les travailleurs se plaignent de maux de tête, de nervosité, parfois de douleurs diverses qu'on qualifie de psychosomatiques. Des troubles digestifs sont aussi souvent observés, ainsi que parfois des palpitations et des douleurs dans la région du coeur. Une des conséquences de ces troubles, c'est l'abus de médicaments: les gens prennent des stimulants, ou bien au contraire des anxiolytiques, des calmants, des somnifères. Mais bien entendu les troubles n'apparaissent pas chez tous ceux qui font du travail de nuit; il y en a toujours qui le supportent mieux que les autres. Cependant dans tous les groupes de travailleurs en équipes, il y en a qui ne peuvent supporter le travail nocturne et qui doivent repasser à un horaire normal.

Venons-en maintenant aux problèmes du travail de nuit des femmes. Il y a beaucoup de gens qui disent: "d'accord le travail de nuit amène une surfatigue, mais il n'y a pas de preuve que la femme présente une pathologie plus grande que l'homme par rapport au travail de nuit. Donc, puisque les femmes veulent des droits égaux, donnons leur aussi des charges égales". Personnellement, je suis d'avis opposé et je pense que c'est une excellente chose que la Suisse ait ratifié la convention de l'OIT qui interdit en principe le travail de nuit pour la femme. Je dois aussi dire que je me félicite de ce que notre Conseiller fédéral Furgler ait insisté pour que cette règle soit maintenue pour la Suisse. Et pourquoi me direz-vous?

On parle beaucoup aujourd'hui du coût de la médecine; or on sait que les femmes en moyenne occasionnent 50% de plus de frais que les hommes. Dans les entreprises l'absentéisme féminin est aussi en moyenne de 30% plus

élevé que l'absentéisme masculin. Il y a beaucoup de raisons à cet état de fait, et pas seulement des causes médicales. D'après des recherches que j'ai faites personnellement, une femme consacre de 10 à 26 heures par semaine à ses activités ménagères, selon qu'elle a ou non des enfants. Si elle travaille en plus régulièrement au-dehors 8 heures par jour, on a de bonnes raisons de penser que ce double travail entretient chez elle une surfatigue, une tension nerveuse anormale, et que c'est une des raisons qui fait qu'elle est beaucoup plus souvent malade. Si on ajoute encore en plus une autre surfatigue en l'autorisant à travailler de nuit, on aboutira à une nouvelle aggravation de cette situation. Par répercussion, la société toute entière en payera les conséquences et aussi nos enfants.

*"Je fais les équipes avec un tas de collègues ici. J'aimerais apporter un témoignage pour confirmer ce que le Dr Oltramare et la psychologue ont dit par rapport aux troubles. Je fais deux équipes: 4h. du matin à 1h. de l'après-midi, ou 1h. à 10h. le soir. Le rythme de vie dans la famille, le sommeil sont complètement perturbés. Par exemple cette semaine j'ai travaillé le matin de 4h. à 1h.. Je n'arrive pas à trouver le rythme de sommeil. Ce matin je me suis réveillé tout aussi fatigué que hier soir quand je suis allé au lit, parce que j'ai mal dormi et toute la semaine je n'ai pas pu dormir l'après-midi parce que c'est très difficile de dormir la journée. Vraiment, je crois que les gens qui ne font pas les équipes comprendront difficilement. Je fais deux équipes et je dis NON, absolument NON à trois équipes et j'espère que tout le monde tiendra bon".*

[Témoignage d'un ouvrier qui travaille en deux équipes].



Saschen 15

## REPERCUSSIONS DU TRAVAIL DE NUIT SUR LE SOMMEIL Dr. F. Gross

Depuis quelques dizaines d'années, la recherche scientifique a bien démontré la nature du sommeil. A l'aide de méthodes modernes, on peut distinguer un sommeil à caractère réparateur, dans lequel le dormeur est plongé avec une profondeur croissante, avant de laisser le pas à un second type de sommeil caractérisé par une activation cérébrale et une perte complète du tonus musculaire. On appelle sommeil paradoxal cette deuxième variété de sommeil qui survient épisodiquement et régulièrement à travers une nuit normale de sommeil, chez un adulte en bonne santé physique et psychique. Il y a donc un rythme interne dans le système nerveux qui permet la production du sommeil paradoxal; c'est à ce sommeil que sont associés la plupart des rêves.

Pour comprendre les dérèglements du sommeil consécutifs à un changement d'horaire de travail, il faut d'abord savoir que le sommeil paradoxal se produit essentiellement entre 01h00 et 11h00 du matin, quel que soit l'horaire des périodes de sommeil. En d'autres termes, la probabilité de dormir en sommeil paradoxal est très forte en fin de nuit, et devient pratiquement nulle dans l'après-midi. Si l'on considère de nouveau le caractère rythmique, répétitif des épisodes de sommeil paradoxal dans le contenu d'une période de sommeil normale, on peut imaginer les perturbations que vont entraîner des horaires de sommeil de jour.

Dans le travail avec horaire alterné, on peut ramener les horaires du matin et de l'après-midi à un même regroupement des heures de sommeil centrées sur la nuit, ce qui se rapproche de l'idéal proche de l'organisation sociale de l'activité de jour alternant avec le sommeil de nuit.

Quant à l'horaire de nuit (22h00 - 06h00), il supprime toute possibilité de s'accoler au modèle idéal du rythme de veille-sommeil. Par conséquent, il devient nécessaire de dormir la journée suivante, ce qui se fait la plupart du temps dès 08h00 du matin, après la nuit de travail. Avec cet horaire de coucher, la durée du sommeil est la plus courte de toute. De plus, le sommeil paradoxal cherche à se produire dès l'endormissement (la probabilité qu'il apparaisse est la plus forte à cette heure-là), s'opposant au glissement progressif vers la profondeur de la première variété de sommeil, le sommeil "réparateur" dont la qualité est essentielle à l'impulsion de se réveiller frais et reposé. Cela dit, il est possible d'obtenir une bonne adaptation à un tel horaire de sommeil, seulement si le temps pour l'organisme de faire cette adaptation est au moins de 3 à 4 jours. C'est malheureusement lorsque l'équilibre est atteint que le travailleur devra reprendre un autre horaire, qui nécessitera à nouveau plusieurs jours d'adaptation pour réintroduire un équilibre au sein du sommeil.

Ainsi, le sommeil se structure et se désorganise. Il va de soi qu'à la longue, avec des changements d'horaire fréquents, l'organisme perd beaucoup de temps à restructurer son sommeil, s'efforçant de toujours lui donner un maximum d'efficacité. Mais il va aussi de soi que ces changements répétitifs se répercutent à long terme sur la santé de l'organisme et tendent à diminuer la qualité de la vie.

"Je travaille à Ebauches la nuit. Je n'ai pas choisi de travailler à Ebauches la nuit, c'est la direction qui m'a obligé, c'était ça ou la porte.

Actuellement j'ai des problèmes avec les nerfs et puis avec l'estomac parce que travailler la nuit et dormir le jour, ce n'est pas évident: c'est surtout pas évident pour les copains, des fois ils vous téléphonent la journée parce qu'eux ils ne se rendent pas tellement compte qu'il faut dormir; ils pensent, eux, qu'on a congé la journée. Nos chefs aussi, c'est pareil, parce quand ils estiment qu'on a assez dormi, ils nous téléphonent pour nous parler du travail à faire et du travail qu'on a mal fait la nuit! Concernant le samedi-dimanche, c'est 2 jours qui doivent servir au repos mais c'est 2 jours où moi je dors pas du tout. La solution que j'ai trouvée c'est de boire du vin rouge, et de me saouler au vin rouge, je me saoule volontairement au vin rouge. Maintenant j'ai trouvé autre chose. Je prends des somnifères.

Je suis rentré du service militaire samedi passé, eh bien j'ai pas réussi à reprendre le rythme de travail. J'ai dû, 2 nuits de suite, m'arrêter de travailler et rentrer à la maison. J'avais des étourdissements et je ne voyais plus les pièces que je faisais. D'abord je fais un travail superidiot où je dois appuyer sur des boutons, je dois manipuler des petites pièces à l'aide d'une brucelles et actuellement plusieurs fois par mois je dois manquer 1 ou 2 nuits et je dois rentrer à la maison parce que mes nerfs ne suivent pas... Les gens qui travaillent la journée, qui font les équipes, qui font 6h-14h, ceux-là ils travaillent 8 heures avec une 1/2 heure de pause; ils ont la possibilité d'aller à la cantine, de manger chaud, enfin quand je dis manger c'est pour être pratique, on ne mange pas en une 1/2 heure, en une 1/2 heure on avale. Mais nous la nuit, nous n'avons même pas la possibilité de manger quelque chose de chaud, on peut prendre un sandwich ou un oeuf dur, quelque chose comme ça. Mais la direction ne nous donne pas la possibilité de manger chaud. Et moi ça fait 2 ans que je travaille là de nuit, on nous promet des fours à micro-ondes qui chauffent des trucs. Pour l'instant il n'y a rien, on nous promet, c'est tout. Donc le travail de nuit, je ne vous conseille pas".

[Témoignage d'un travailleur de l'équipe de nuit d'ETA Marin, licencié après le forum...malgré les promesses de la direction sur la liberté d'expression]

ASPECTS PSYCHOSOCIAUX  
DU TRAVAIL DE NUIT DES FEMMES.

### **Le rythme social: "l'horloge sociale"**

Lorsqu'on discute des effets du travail de nuit ou du travail en équipes sur la santé, on souligne le plus souvent les lésions et les préjudices physiques qu'il peut provoquer. La principale raison qui empêche d'adapter le rythme biologique au travail de nuit tient au fait que l'homme suit "l'horloge sociale", le rythme de son entourage, qui lui rappelle: le jour on travaille, le soir est réservé aux loisirs et la nuit au sommeil.

Ceux qui travaillent de nuit, au moment où le corps se dispose au repos, doivent puiser dans leurs réserves d'énergie et, si le travail de nuit se prolonge sur une longue période, ils ne peuvent plus recomposer ces réserves parce que le sommeil de jour est moins profond et permet moins de récupérer des forces.

### **Les relations sociales sont perturbées**

Nous vivons en fonction de notre entourage social et suivons le rythme de "l'horloge sociale". C'est ainsi que d'une part les contacts sociaux empêchent l'adaptation du corps à un mode de vie nocturne et que d'autre part les relations sociales (famille, amis, entourage social en général) sont bouleversées.

*"Depuis 20 ans je travaille aux PTT avec 3 horaires qui vont de 5 heures du matin à minuit. J'ai également un mari qui travaille la nuit. Je voudrais relever ici surtout l'aspect social du problème: ça veut dire qu'on est un peu exclu de la vie en société. On doit faire énormément de sacrifices".*

(Témoignage lors du forum d'une employée des PTT)

Outre les dangers qu'une adaptation forcée et manquée des fonctions corporelles engendre pour la santé, les travailleurs de nuit ou en équipes s'exposent à des risques supplémentaires dans le domaine psychosomatique: des relations sociales insatisfaisantes et des rapports familiaux conflictuels peuvent aussi se répercuter sur la santé physique.

### **Répercussions sur la vie familiale**

La plupart des enquêtes sur les effets du travail de nuit ou en équipes montrent qu'aux troubles physiques et aux restrictions sociales s'ajoutent, pour les femmes, les pressions particulières des obligations familiales. L'intégration familiale du père qui travaille en équipes est particulièrement mise en cause lorsqu'il y a des enfants en âge scolaire. Les rythmes différents, le besoin de calme et de sommeil pendant la journée exigent que les autres les respectent, ce qui est source de conflits familiaux avec les enfants. Les travailleurs en équipes prennent de plus rarement leur repas en famille, c'est là encore une autre source de stress et de tension.

*"Mon mari a fait pendant 10 ans les 3x8 avant de tomber gravement malade. L'harmonie en famille en ce temps-là, avec les enfants en bas âge, et l'équilibre familial étaient complètement perturbés". (Témoignage lors du forum d'une femme dont le mari travaillait en 3x8).*

La relation entre le ou la partenaire est mise en cause; le temps disponible en commun est limité. Les contacts, les visites et les activités communes sont rendues plus difficiles et compliquées. Le ou la partenaire qui ne travaille pas en équipes doit adapter l'organisation de son temps en fonction de l'autre. Le travail de nuit peut aussi créer ou accentuer des problèmes sexuels.

### **Les enfants sont pénalisés**

Le travailleur en équipes n'est donc pas le seul concerné, toute sa famille est touchée. Une enquête de Dieckmann [1981] parle même d'un "héritage social" négatif pour les enfants de travailleurs en équipes: ces enfants ont souvent plus de difficultés scolaires et poursuivent plus rarement des études que ceux dont le père travaille de jour. Ainsi les enfants de travailleurs en équipes sont pénalisés dans leur développement scolaire et professionnel.

### **Comment les femmes vivent-elles le travail de nuit?**

Dans une étude déjà plus ancienne mais très précise, R. Stein [1963] souligne que sur 1039 femmes interrogées, travaillant dans divers types d'équipes, 93% refusent l'éventualité d'un travail de nuit régulier. Leurs motifs sont les problèmes que le travail de nuit peut créer sur la santé au niveau de la famille. La majorité des femmes qui travaillent en équipes du soir ou de nuit en continu expliquent que cet horaire leur est nécessaire pour pouvoir s'occuper de leurs enfants, mais qu'elles le font au détriment d'un sommeil quotidien suffisant.

Les perturbations du sommeil et les conséquences qui en découlent (irritation, nervosité) sont la principale source des plaintes de femmes qui travaillent de nuit. Cette situation empire lorsque ces femmes ont des obligations familiales: déjà avec un horaire normal, les mères qui travaillent réduisent leur sommeil et renoncent largement à leurs loisirs -en comparaison d'un homme- ceci pour pouvoir mieux maîtriser les pressions du ménage et de la prise en charge des enfants. Près de la moitié des femmes qui travaillent de nuit se plaignent de troubles du sommeil diurne provoqués par les enfants ou le bruit de la rue.

## Problèmes sociaux

Ceux ou celles qui travaillent de nuit ou en équipes rencontrent des difficultés par rapport à l'organisation des loisirs. Ceux-ci se réduisent vite à des activités socialement isolées. L'adhésion à une organisation, une association, un syndicat est rendue plus difficile dans la mesure où il est à peu près impossible de participer régulièrement aux différentes activités qui y sont proposées et organisées.

*"Je travaille en deux équipes tournantes. Mon travail c'est un travail de robot. Des fois, ils nous appellent même des handicapés. Je me demande qu'est-ce qui va se passer quand nous serons obligées de travailler dans les 3 équipes tournantes et même le soir. Je me demande, maintenant que je fais un travail de robot, si je vais pas aussi devenir un robot. Parce que je ne trouverai pas le temps de dormir, pas le temps de garder mes enfants, je trouverai pas le temps de faire quelque chose socialement. Je ne serai plus un être humain, je deviendrai un robot. Je demande au nom de toutes les femmes, qu'elles aient le courage de le dire, de parler ici: NON au travail de nuit. Il faut dire 3 fois NON aux équipes tournantes".*  
(Témoignage lors du forum d'une ouvrière d'ETA-Marin)

### Un déficit de sommeil s'accumule

Un déficit de sommeil qui ne peut pas être surmonté lors du passage à une autre équipe, ou durant le week-end s'accumule, et même les vacances n'y suffisent pas parce que le rythme biologique est perturbé de manière durable.

Le coût élevé du travail de nuit pour les femmes n'est donc pas seulement lié aux conditions biologiques -identiques pour les hommes et les femmes- qui peuvent porter préjudices à la santé physique et psychique; il est aussi dû aux obligations sociales envers le partenaire et les enfants dont ce sont aujourd'hui encore les femmes qui se sentent responsables.



"Concernant la santé, l'entreprise n'a pas intérêt à avoir des gens qui travaillent la nuit qui sont dépressifs, qui se cognent la tête contre les machines, qui s'écroulent dans les corridors et qui ne voient pas ce qu'ils font, avec cela le but économique dont nous avons discuté n'est pas atteint. C'est l'intérêt de l'entreprise même que les gens qui travaillent la nuit soient en bonne santé et c'est encore ce que je dis, essayons de trouver ensemble les conditions, essayons de regarder plus en détail. Des gens ici ont de l'expérience, l'OFIAMT a fait des études, regardons ceci. C'est normal que vous vous défendiez, c'est normal que vous cherchiez à assurer votre santé, mais je vous prie de croire que c'est aussi l'intérêt de l'entreprise que votre santé soit sauvegardée, sinon le but et la motivation initiale ne sont pas remplis".

[Intervention de M. Darwish à la suite des témoignages des ouvrier(ère)s].



ETA  
Groupe de Fabriques d'Ebauches  
Marketing - Vertrieb  
CH 2014 Mamm

Madame

Votre réf./ Ihre Ref. Notre réf./ Unsere Ref. 292/bac Marin, le 4 avril 1985

Concerne : votre état de santé

Madame,

Nous nous référons à notre entretien du 3 avril 1985 avec M. Challandes relatif à votre requête de modifier votre horaire pour raison de santé.

Etant donné vos problèmes de fatigue relatifs aux dernières interventions chirurgicales, nous vous confirmons que vous pouvez faire temporairement l'horaire fixe du matin (06h00 - 14h00)

du 9.4 au 24.5.1985.

Dans le courant de la semaine 21, nous ferons le point de la situation et nous espérons que vous serez en mesure de reprendre l'horaire en équipes tournantes et que nous pourrons à nouveau compter sur votre présence et une efficace collaboration de votre part. Dans le cas contraire, ce que nous ne souhaitons pas, il serait alors nécessaire que vous retrouviez une autre situation plus en rapport à votre état de santé.

En formant encore tous nos meilleurs voeux à votre égard, nous vous présentons, Madame, nos salutations distinguées.

pour ETA Groupe de Fabriques d'Ebauches  
Ebauches Electroniques S.A.

J. Darwish  
Chef du Personnel

CC : CHAL  
CL



MICROELECTRONIC - MARIN  
A DIVISION OF EBAUCHES ELECTRONIQUES S.A

RECOMMANDE  
Madame

CH-2014 MARIN, SWITZERLAND  
PHONE: 038/35 21 21  
TELEX: 55 316 EEM CH  
CABLE: EEM

Your ref.: Our ref.: 292/bac Marin, le 12 juillet 1985

Concerne : votre dédit pour le 30.9.1985

Madame,

Nous nous référons à votre dernier entretien avec M. Pecon relatif à vos absences et à votre demande de congé pour le 11 et 12 juillet 1985.

Etant donné que nous sommes à la veille des vacances et que nous avons dû refuser déjà plusieurs demandes similaires, nous n'avons malheureusement pu donner une suite favorable à votre requête.

Cependant, vous n'avez pas tenu compte de notre décision puisque vous n'êtes pas venue à votre travail les 11 et 12.7.1985. Nous ne pouvons tolérer de tels manquements et nous vous prions de bien vouloir prendre note de votre dédit pour le 30.9.1985.

Nous vous présentons, Madame, nos salutations distinguées.

pour ETA Groupe de Fabriques d'Ebauches  
Ebauches Electroniques S.A.  
Division Microelectronique

J. Darwish

CC : CHAL

Notons que quelques jours après cette déclaration éloquente, une ouvrière devait faire l'amère expérience de ce que signifie perdre sa santé quand on travaille à ETA Marin. Suite à une intervention chirurgicale, cette ouvrière avait demandé sur avis médical de ne plus travailler en équipes (avril 85). La Direction lui avait accordé un horaire fixe pendant 6 semaines tout en précisant qu'elle ferait le point de la situation à la fin de cette période.

"...nous espérons que vous serez en mesure de reprendre l'horaire en équipes tournantes et que nous pourrons à nouveau compter sur votre présence et une efficace collaboration de votre part. Dans le cas contraire, ce que nous ne souhaitons pas, il serait alors nécessaire que vous retrouviez une autre situation plus en rapport à votre état de santé"  
[Lettre du 4 avril 1985].

Quand la santé n'y est plus, on n'a pas le choix... La dame a repris son travail en équipes en mai, contre l'avis de son médecin. En juillet, son chef lui refusait un congé non payé (ou à défaut un changement d'horaire) pour 2 jours! Comme elle en avait absolument besoin, cette ouvrière a pris sur elle de prendre ces deux jours. Le 12 juillet (deuxième jour d'absence) elle recevait son congé. Licenciée, sans préavis, sans avertissement. Après 8 ans de travail sans reproches. Serait-ce que l'on craignait une baisse de production ou des problèmes de santé suite à l'opération qu'avait dû subir cette femme?

*"C'est aussi l'intérêt de l'entreprise que votre santé soit sauvegardée..."*

En clair cela signifie: l'entreprise ne peut pas vous aider à garder votre santé, mais gare à vous si vous la perdez.

Voilà qui en dit long sur la manière dont ETA traite les problèmes de santé des personnes qu'elle oblige à travailler en équipes et de nuit.

#### Conclusion:

Il faut dire NON, trois fois NON au travail de nuit à ETA et unir toutes les forces pour s'opposer fermement à la levée de l'interdiction du travail de nuit des femmes.



DEUX LOGIQUES INCONCILIABLES:  
CELLE DE LA DIRECTION D'ETA ET  
LA NOTRE.

## ***L'église au milieu du village: Ebauches S.A.***

"Sans vouloir minimiser la portée de l'expérience de ces docteurs qui peuvent nous être utiles pour déterminer les conditions dans lesquelles les choses devraient se faire, j'aimerais remettre un peu l'église au milieu du village: les maux qu'ils nous ont décrits sont des maux qui nous assaillent tous aujourd'hui. Il serait merveilleux que ces maux soient uniquement liés au travail de nuit. Les cabinets des médecins sont malheureusement remplis par des gens qui travaillent 8 heures ou qui ne travaillent pas du tout".

[M. Darwish, directeur MEM, intervention au forum du 15 juin 85]

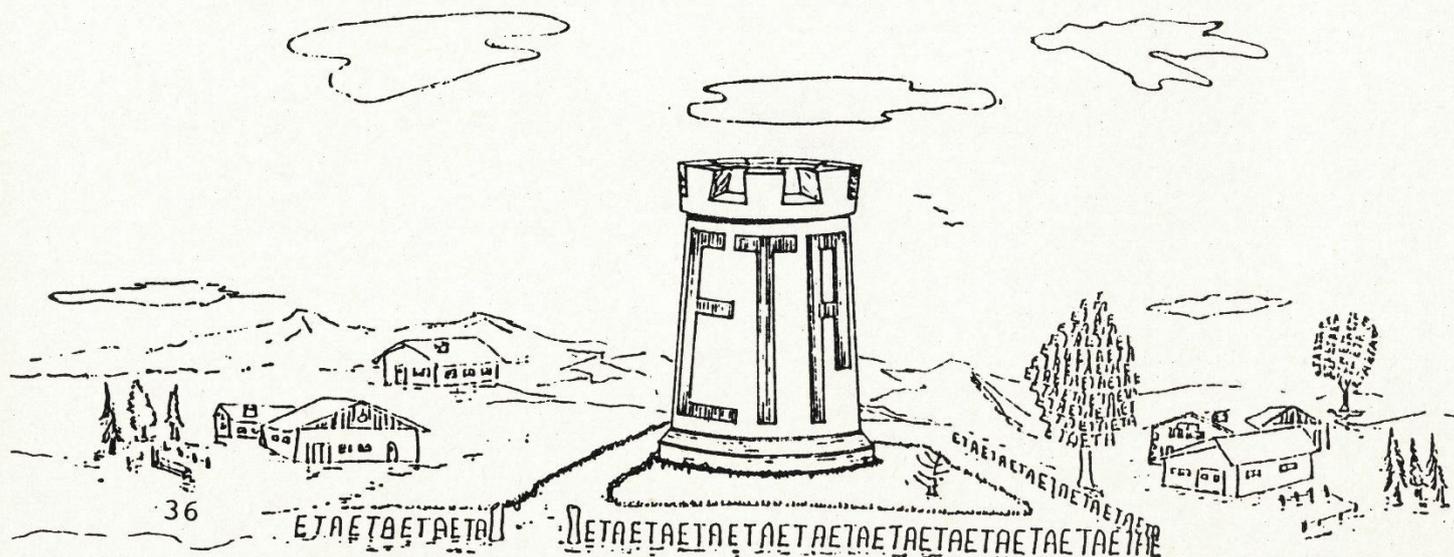
"Qui est au milieu du village? Ebauches S.A.!  
Cela veut dire que lorsque Ebauches S.A. décide quelque chose, toute la population d'une région en vit les conséquences. Toute décision privée d'Ebauches S.A./ETA a des conséquences sociales et publiques.

Première conclusion: Il n'y a pas un débat privé et un débat public. Le débat démocratique ne doit pas s'arrêter à la porte de l'usine: Ebauches S.A. se doit d'informer démocratiquement tous les travailleurs en invitant des médecins qui sont contre le travail de nuit parce qu'ils en ont étudié les répercussions sur la santé.

Deuxième conclusion: L'introduction du travail de nuit des femmes dans l'entreprise Ebauches S.A. à Marin n'est pas un problème qui relève "purement" de l'économie. Au mieux -et ce n'est pas prouvé- cette décision correspond à l'intérêt particulier de ceux qui, stratégiquement, contrôlent l'ASUAG-SSIH: les banques et un nouveau quarteron d'industriels (les Schmidheiny, Hayek, Arnold,...).

Une usine polluante peut être bénéficiaire. L'est-elle pour la région et la population? Quel est le coût du travail de nuit pour la société? Maladies, accidents, etc., cela représente un coût important que nous payons notamment avec les cotisations des assurances maladies qui augmentent...".

[C.A. Udry, économiste]



## UN DEBAT CONTRADICTOIRE

M. Darwish:

*"Nous sommes un petit club. Nous ne sommes pas nombreux en micro-électronique. Cette technologie est nouvelle, elle n'est pas encore implantée, elle n'est pas connue. Pourtant en même temps qu'elle est nouvelle, elle ouvre des possibilités. Elle ouvre des relations entre les gens à travers le travail..."*

C.-A Udry:

Nous ne refusons pas les nouvelles technologies. Nous ne refusons pas la modernité. Mais nous voulons une technologie et une modernité au service des travailleurs, qui permette un développement de l'homme, de la femme, de la vie quotidienne, intellectuelle, sociale, culturelle. Le développement des nouvelles technologies doit être pensé et réalisé avec cette préoccupation-là.

B. Orendi:

On constate, chez les personnes qui travaillent de nuit, une réduction des capacités communicatives, des compétences sociales. Parce qu'ils sont souvent plus isolés, plus seuls, les gens perdent l'habitude de parler, de communiquer.

*Est-ce à ce type de "nouvelles relations entre les gens" que M. Darwish fait allusion?*

M. Darwish:

*"On n'arrivera pas à convaincre les patrons et les banquiers avec des mots. Il faudra que le produit que nous fabriquons soit vendu à un prix compétitif. Le produit coûte une fois et demie de plus si on travaille 235 jours à 16 heures au lieu de 325 jours par an 24 heures sur 24 comme aux Etats-Unis ou au Japon. Et cela sans tenir compte de la différence de salaire. Je parle uniquement de l'effet de l'achat des machines".*

V. Pedrina:

La compétitivité internationale a toujours été utilisée pour faire pression sur les travailleurs. Avec la nouvelle crise elle constitue un moyen de pression très important sur les classes ouvrières des différents pays. Si on continue avec cette logique il faudra aussi introduire et légaliser le travail des enfants comme le proposait en 1984 le ministre de l'économie en Inde!

C.-A. Udry:

Une étude de 1977 de M. Carpentier montre que ce n'est même pas sûr que le travail de nuit soit rentable pour une entreprise en micro-électronique. Pour deux raisons:

- 1] lorsqu'on travaille la nuit à des tâches de contrôle, on fait beaucoup d'erreurs et il y a des risques de pertes importantes;
- 2] l'absentéisme augmente.

Le résultat financier final n'est par conséquent pas certain.

On peut aussi citer l'exemple du Japon. Le meilleur spécialiste des questions du travail, membre du gouvernement, Minoru Ito expliquait qu'il fallait revenir à des méthodes anciennes, augmenter les qualifications, assurer des rotations, éviter les méthodes traditionnelles. Un secteur éclairé du patronat japonais -sans vouloir le donner comme exemple- est au moins moderne. M. Darwish nous propose la "modernité". En fait c'est l'Ebauches (l'église) moyenâgeuse.

#### Un travailleur immigré:

Il est vrai qu'il faut faire face à une concurrence très dure sur le marché international. Mais faut-il pour autant faire travailler les gens la nuit sous prétexte que les Américains et les Japonais le font? Si nous travaillons, hommes et femmes la nuit, eux feront travailler les enfants ...c'est une logique insoutenable. C'est une surenchère à la baisse de la qualité de vie que vous voulez faire passer. Et ce qui me choque, c'est qu'aujourd'hui, au seuil du 21<sup>ème</sup> siècle, on puisse discuter sur l'approbation d'une telle logique. On ne peut pas dissocier progrès économique et progrès social. Faire travailler les femmes de nuit à des salaires inférieurs ce serait, même pour le patron, une victoire de courte durée pour s'assurer un marché. On sera vite débordé par des conditions encore plus impitoyables pratiquées dans d'autres pays. Cette logique-là je la refuse. Il est choquant de tout subordonner au pouvoir économique des multinationales. Que les pouvoirs publics consentent au travail de nuit dans une usine comme Marin est choquant et révoltant. Et en écoutant tous les témoignages de ceux qui travaillent déjà la nuit ou en équipes, on ne peut que tout faire pour que les nouvelles technologies soient porteuses du progrès social et non de la régression sociale. Il faut que toutes les organisations politiques de gauche et les syndicats soient unis derrière les travailleurs. Dans l'immédiat il faut empêcher toute extension du travail de nuit. Ebauches ne doit pas obtenir l'autorisation de faire travailler les femmes la nuit.

#### M. Darwish:

*"Je pense qu'il faut ouvrir le travail de nuit aux femmes. Il faut prendre en considération les effets de la robotique. Si les femmes travaillent uniquement la journée, elles occuperont des places qui plus tard seront mises en danger par la robotique. Et ce n'est pas le rôle de la robotique. Le rôle de la robotique est d'enrichir l'entreprise et de lui donner la capacité d'engager plus de monde. Je peux vous certifier une chose: la robotique permet finalement d'augmenter le personnel".*

#### C.-A. Udry:

Aucune étude montre qu'une entreprise qui a introduit le travail de nuit depuis 1974-75, c'est-à-dire depuis la première grande crise économique, a augmenté son volume d'emploi après 5 ans si ses ventes n'ont pas augmenté massivement. Or à ce niveau, il n'y a aucune garantie.

M. Hochstrasser, le responsable auprès du Conseil fédéral pour le développement de la formation professionnelle et des techniques en rapport avec le Marché Commun, dit lui-même qu'actuellement les patrons suisses, les entreprises suisses ont pris tellement de retard -à cause de leur incompetence!- que "nous ne savons pas à quel projet participer en Europe qui

soit vraiment "créatif". Les entreprises suisses ne savent pas à quel projet du programme "Esprit" (programme du développement technologique européen), ils pourraient participer [Hebdo, avril 85]. M. Hochstrasser dit lui-même que ce n'est pas une question financière...le problème est "notre" retard.

#### V. Pedrina:

En ce qui concerne l'entreprise elle-même: on souhaiterait avoir des données précises. C'est bien beau de dire qu'il s'agit d'une nécessité économique, l'entreprise n'a jamais fourni, jusqu'ici, de chiffres précis... Un des buts déclarés de l'introduction du travail de nuit des femmes est d'amortir plus rapidement les machines. Sans être grand clerc on voit, en regardant l'évolution technologique dans le secteur de la micro-électronique, qu'il y a tendance à remplacer l'homme par la machine; on peut sérieusement se demander si la robotisation ne va pas supprimer des emplois vu qu'il n'y a pas d'extension des marchés et des débouchés.

M. Darwish a cité le cas de la Silicon Valley. C'est vraiment le mauvais exemple. On aurait pu donner cet exemple il y a 2 ans pour l'emploi, mais maintenant on ne peut, même pour l'emploi, plus le servir, car c'est la crise la plus grande: des milliers d'emplois supprimés! Les entreprises avaient tablé avec des taux de croissance de 200% par année, aujourd'hui c'est descendu à 30-40% et ça suffit déjà à provoquer une politique de licenciements extrême. Et quant aux conditions de travail à Silicon Valley, c'est un scandale: les syndicats n'ont pas le droit d'être présents dans les entreprises et les conditions de travail sont dans ces usines-là pires qu'à Tawaïn ou à Hong-Kong. Je crois que ce n'est pas cela notre avenir!

#### Un travailleur immigré:

On a vu les effets de l'introduction des nouvelles technologies dans le secteur horloger: des 95'000 emplois, il n'en reste plus que 30'000, ce qui signifie 60'000 emplois en moins. Il est vrai qu'il y a eu la soupape des travailleurs immigrés, on a pu les expulser facilement, mais maintenant c'est aussi les travailleurs suisses qui doivent quitter le haut du canton, le bas du canton, qui doivent subir des déqualifications professionnelles. Parfois on a mis toute une vie pour former de bons horlogers et on a vu comment on les a traités à la fin de leur carrière! Si on est un peu méfiant face aux nouvelles technologies, c'est qu'on a des raisons bien fondées...

#### M. Darwish:

*"Le coût des machines est de l'ordre de 100 à 120 millions. Le travail de nuit sur ces machines est une place de travail en plus. Ça c'est le fait réel. Personne n'achètera une seconde machine à un million pour éviter le travail de nuit. Personne n'est prêt à mettre son argent pour cela. N'ayons pas d'illusions".*

#### V. Pedrina:

Une place de travail en plus pour combien de temps? Si ETA veut faire travailler les femmes de nuit ce n'est pas par souci de leur procurer un emploi, mais pour rentabiliser plus vite les machines. Il y a d'ailleurs fort à parier que les machines qu'ils veulent aujourd'hui faire tourner 24h sur 24 seront remplacées par un appareillage qui nécessitera moins de personnel et non pas davantage!

### Un cadre d'ETA:

Je me demande si c'est vraiment la peine de mettre sur pied tout un système de travail en continu avec la surveillance que cela impliquera. Parce que ça touchera -j'imagine- à peu près toutes les couches, il faudra des ingénieurs, le jour, le samedi-dimanche, la nuit... On pourra pas laisser les gens à la production tout seuls. Je ne vois pas comment on fera pour organiser tout ça.

La deuxième question est la relation entre le personnel et la direction. Une chose m'a frappé. MM. Arnold et Hayek disent régulièrement que les volontaires existent. J'aimerais en avoir la preuve, parce que les sondages qui ont été faits dans l'entreprise démontrent qu'il n'y a que quelques femmes qui sont volontaires, mais ça ne représente surtout pas la majorité. Alors où va-t-on les trouver? Obligera-t-on les gens ou ira-t-on en chercher à l'extérieur? Je me pose la question.

*M. Darwish a laissé cette question sans réponse...*

### Un ouvrier d'une autre entreprise:

J'ai travaillé moi-même dans une entreprise où le travail de nuit a été introduit pour une partie du personnel. La direction a commencé par faire des appels, des annonces, dans les journaux pour trouver du personnel pour la nuit. Il n'y a qu'une personne qui s'est annoncée et qui ne plaisait pas à la direction. Alors ils ont imposé le travail de nuit, ils ont contraint les ouvriers de l'entreprise à travailler de nuit, comme d'ailleurs cela a été fait pour ceux qui travaillent de nuit à ETA-Marin. Les travailleurs, en général, ne se poussent pas au portillon pour bosser en équipes ou de nuit. Il faut d'ailleurs bien dire qu'en dehors de la contrainte directe, il y a d'autres contraintes. Par exemple la contrainte financière qui n'est pas négligeable. Dans une région où il n'y a plus eu d'augmentation des salaires depuis plusieurs années, la perspective d'avoir une prime d'équipes rencontre un certain impact. C'est compréhensible, mais en fait c'est un piège. Là non plus il ne faut pas avoir d'illusions...

### M Darwish:

*"Le problème de base est de savoir où vont aller les investissements. Où les patrons et les banquiers mettront-ils leur argent? Chez nous ou là où ils peuvent gagner davantage".*

### C.-A. Udry:

On nous dit, on a besoin de capitaux, ça coûte très cher. Mais la Suisse prête, tous les jours, avec ses banques, des centaines de millions au Japon. Des gros emprunteurs japonais empruntent sur la place financière suisse, aidés par les banques qui contrôlent l'horlogerie et donnent des centaines de millions de francs et de dollars à l'industrie japonaise qui nous concurrence! ...les banques facilitent donc en même temps les investissements concurrentiels au Japon et demandent aux travailleurs ici de se tuer au travail, c'est-à-dire de perdre leur seul capital, la santé, pour concurrencer les Japonais. Ça ne tient pas debout.

De l'argent il y en a en Suisse. Le problème évidemment est d'avoir une politique industrielle cohérente, or depuis les années 50 les patrons ont, dans cette région, multiplié les catastrophes.

Que se passe-t-il avec ASUAG/SSIH? Est-ce que ETA crée la nouvelle technologie? Non, ils passent un contrat avec une boîte américaine, VLSI technology, pas pour créer, inventer, mais pour produire des circuits dont l'essentiel de la connaissance, du savoir-faire est chez VLSI technology et ils veulent avoir ces circuits pas pour développer la région, pas pour créer une entreprise qui crée des emplois. M. Schmidheiny, grand patron de Holderbank, M. Ilty, M. Hayek utilisent l'infrastructure d'ETA (ASUAG-SSIH) d'une part pour rentabiliser un peu l'horlogerie, d'autre part, et surtout pour préparer l'aide aux industries du triangle d'or, l'aide micro-électronique à la région zurichoise, et voilà leur priorité. Et quand ils parlent d'emplois ici, c'est un mythe.





1. L'introduction du travail de nuit des femmes dans l'entreprise Ebauches S.A. (Marin-Neuchâtel) n'est pas un problème qui relève "purement" de l'économie. Au mieux, cette décision correspond à l'intérêt particulier d'une usine et, plus précisément, de ceux qui contrôlent stratégiquement l'ASUAG-SSIH, soit les banques et un nouveau quarteron d'industriels (les Schmidheiny, Hayek,...). Une usine polluante peut être bénéficiaire: mais l'est-elle pour la région et la population?

Donc l'introduction du travail de nuit des femmes -et plus généralement du travail de nuit- relève de problèmes économiques, sociaux, régionaux et politiques.

2. C'est un lieu commun que de parler de crise de la région nommée "l'arc horloger". Or, si cette crise est partie prenante d'un dysfonctionnement plus général de l'économie capitaliste depuis 1974-75, elle a aussi des traits particuliers. Cette région disposait, entre autres, d'un capital technique et de savoir-faire (ouvriers et techniciens) importants. Horlogerie et mécanique illustraient cela. Le déclin actuel est, en grande partie, le résultat de l'incompétence en gestion économique de ceux qui, possédant les usines, pouvaient souverainement commander aux hommes et aux machines. Aveuglés par le profit immédiat, ils ont cru que le seul facteur "flexible" était les travailleurs/ses et non pas la technique, les produits, etc. Ils sont ainsi passés à côté de la montre en or...électronique à la fin des années 50, avec tout ce qui en découle du point de vue du développement technique et industriel d'une région.

Aujourd'hui, comme dans les années 20 et 30, ils font croire que la crise sera dépassée si les ouvriers/ères travaillent plus longtemps, avec des horaires flexibles: le jour et la nuit.

Mieux, les projets de développement d'ASUAG-SSIH répondent avant tout à des besoins d'entreprises du "triangle d'or" et à des commandes dans les télécommunications. Le "travail de nuit" à Ebauches S.A. -et demain dans le canton- ce sera du travail "bon marché" et principalement au service d'une industrie déjà en meilleure position (à cause de sa localisation et de toutes les "économies externes").

Les banques, MM. Hayek et Arnold cherchent à exploiter un avantage à Neuchâtel: les bas salaires et la pression que le chômage exerce sur les travailleuses, contraintes d'accepter des travaux "inacceptables"!

3. Tout travailleur, toute travailleuse ont plusieurs rôles dans la vie quotidienne: ceux de mari/femme, de père/mère, de citoyen/ne, syndicaliste, etc. Le travail de nuit, comme d'autres types d'horaires anormaux, empêche de remplir ces rôles sociaux. Ces horaires créent des êtres "anormaux", exclus de la vie sociale "normale".

Même au niveau du fonctionnement de l'entreprise -si la réflexion ne butte pas sur le mur du profit immédiat- cela n'est pas toujours positif. Voici ce que disait un spécialiste américain de gestion d'entreprise: "*Lorsque les entreprises ne respectent pas le rythme naturel du corps humain, elles le paient elles-mêmes très cher*". [Journal de Genève, 27.3.1985].

Le type de "travail de nuit" proposé par Ebauches S.A., au nom de la concurrence internationale, relève non pas d'une conception moderne, mais passéiste. En effet, les conclusions auxquelles arrivent les entreprises japonaises les plus modernes sont différentes: assurer une compétence professionnelle réelle, une rotation des postes, des transferts [voir l'étude de Minoru Ito, de l'Institut national de l'emploi et de la formation professionnel, in "Sociologie du Travail", no 4, 1984].

En fait, Ebauches S.A. ne s'intéresse qu'à l'utilisation à court terme d'une main-d'oeuvre qui sera vite usée et qui "tournera".

4. L'argument de la concurrence internationale n'est pas très sérieux, pour trois raisons.

- a] La place bancaire suisse -par le biais des banques qui contrôlent l'horlogerie- offre sous la forme d'emprunts obligataires des centaines de millions de francs aux entreprises concurrentes japonaises (par exemple l'emprunt de Fujitsu, un des grands de l'informatique). Cet argent pourrait, au moins en partie, servir à des projets de recherches et de développement. Les industriels suisses veulent bien que l'Etat -fédéral ou cantonal- aide les entreprises en permettant l'introduction du travail de nuit des femmes, mais pas qu'il intervienne dans l'économie.
- b] La concurrence effective se fera dans des créneaux économiques où sera exploitée essentiellement la combinaison de la recherche et du savoir-faire traditionnel (micro-mécanique, etc.), et non pas sur le même terrain que Hong-Kong, Taïwan,...
- c] Si la perspective est de concurrencer ces pays, alors il est logique -mais inacceptable pour la population et la région- de vouloir baisser les salaires, allonger les heures de travail, supprimer les conventions collectives. Seul le développement d'une grande régie publique, s'appuyant sur les acquis existants et pouvant se diversifier en collaboration avec les universités et régies publiques actuelles (PTT, CFF, etc.), sera le début d'une réponse aux problèmes de l'emploi et de la région. Ceci permettrait une "promotion économique", sans régression sociale.

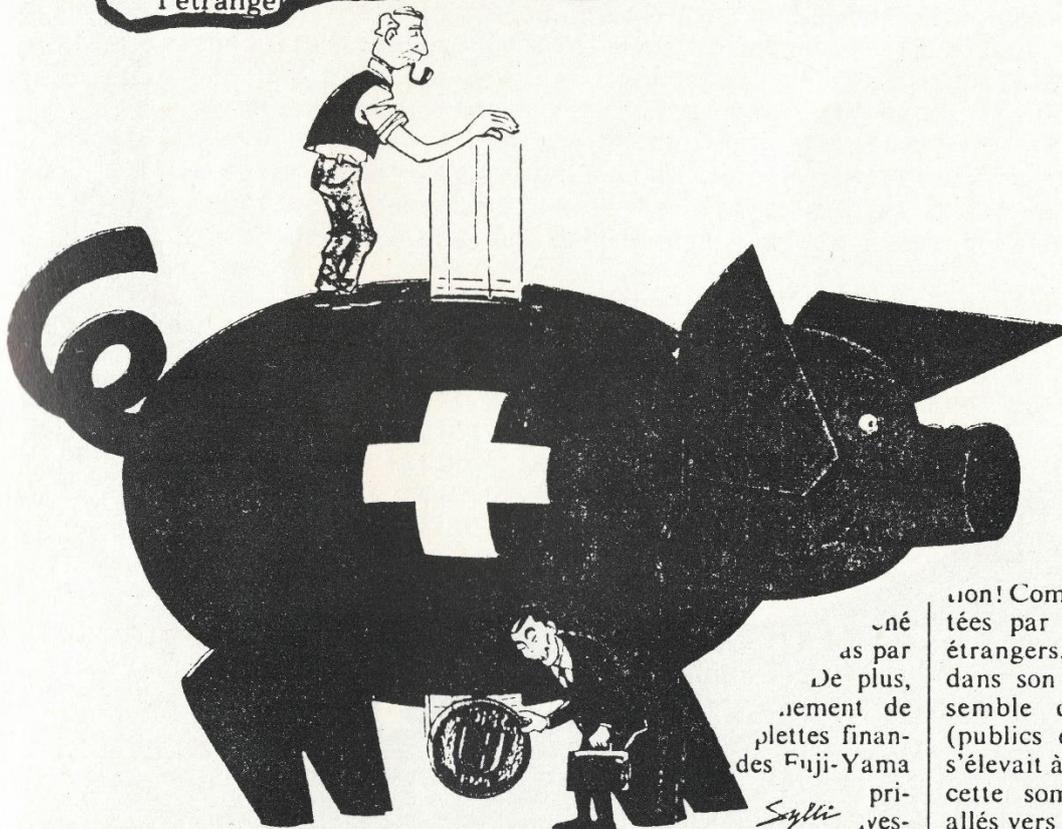
5. Toutes les études économiques faites sur les entreprises qui introduisent le travail de nuit indiquent que le volume de l'emploi à moyen terme n'augmente pas. Au contraire, il tend à diminuer, d'autant plus lorsque se combinent une croissance de la productivité et une stagnation ou croissance inférieure des ventes des produits fabriqués.

6. Le travail de nuit des femmes est interdit par trois conventions de l'OIT (1919, 1934 et 1948). Dans son dernier rapport, l'OIT affirme: *"La grande majorité des personnes qui travaillent la nuit ne dorment pas plus de quatre à six heures durant la journée. Le manque de sommeil affecte de la même manière la santé des hommes et des femmes, mais la fatigue accumulée durant le travail de nuit est particulièrement nuisible à la santé des femmes enceintes et des mères qui allaitent"*. ["Le Travail dans le monde", tome 2, p. 241]. Que répondront MM. Arnold et Hayek à ce constat? Qu'il ne faut pas faire d'enfants, dans une région en déclin démographique?

# L'aide suisse... au Japon

On connaît les secrets du bulldozer japonais : puissance de travail, discipline sociale, techniques de vente imbattables.

Ce que l'on sait moins, c'est que le Japon finance largement la modernisation incessante de son appareil économique... grâce à la place financière suisse. En 1983, les emprunteurs nippons sont venus chercher quinze milliards du côté de Zurich et de Genève : les trois quarts de leurs emprunts à l'étranger.



Les japonais ont depuis longtemps pris l'habitude d'utiliser les marchés étrangers. Et le marché helvétique fait l'objet d'une attention et d'une constance particulières.

Quelques données chiffrées précisent le rôle de réservoir d'épargne, de pompe à finance que joue la Suisse en faveur du Japon. Au cours des trois dernières années, les emprunteurs nippons ont puisé en Helvétie près de 35 (trente-cinq) milliards de francs.

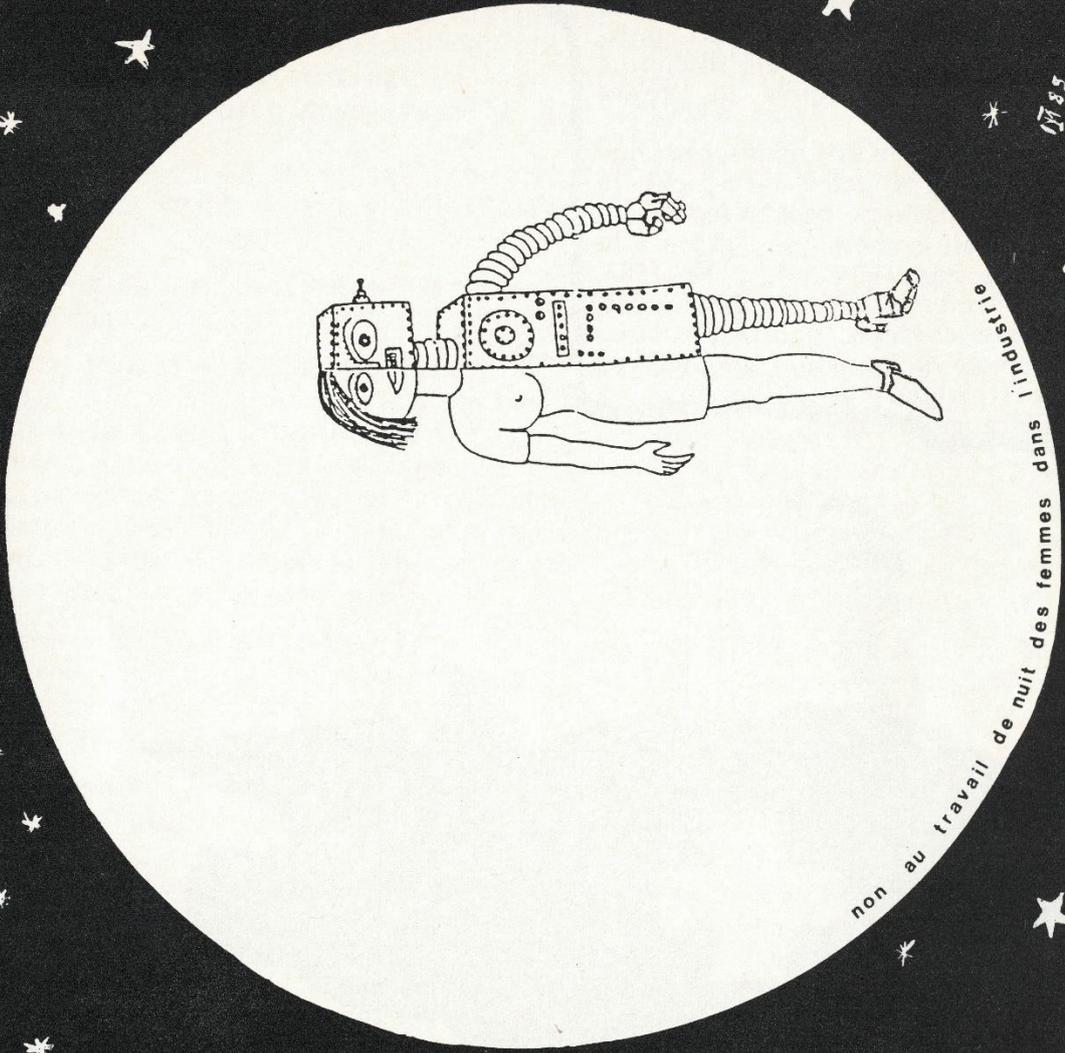
Ces montants assez impressionnants, équivalents à peu près au double des dépenses annuelles de la Confédéra-

tion! Comparé aux sommes empruntées par tous les autres débiteurs étrangers, il apparaît encore plus dans son énormité. En 1984, l'ensemble des emprunts étrangers (publics et privés) émis en Suisse s'élevait à 30 milliards de francs; sur cette somme, 12,6 milliards sont allés vers le seul Japon.

Proportion éloquent, incontournable! Rapportée à l'ensemble des emprunts nippons hors de leurs frontières, elle devient encore plus parlante.

Les 15 milliards de francs pompés en Suisse par les Japonais en 1983 représentent 74% de tous leurs emprunts à l'étranger.

La Suisse comble donc les trois quarts des besoins financiers que l'Empire du Soleil levant étanche hors de ses frontières. Une performance peu connue, un peu cachée même et que l'on ne saurait sérieusement négliger. Mais qu'est-ce qui peut bien inciter ces entrepreneurs



non au travail de nuit des femmes dans l'industrie

1955

## **LA SANTE DES TRAVAILLEURS PASSE AVANT LE PROFIT PATRONAL. Y. Pedrina**

Du point de vue des travailleurs, il y a une raison fondamentale de s'opposer à l'extension et la généralisation du travail de nuit des femmes et des hommes, et à l'introduction du travail en continu 24h/24, 365j/365: la défense de leur unique capital -la santé. Or, il est incontestable que ces formes de travail nuisent à la santé. Le mouvement syndical suisse affirme, comme dans tous les pays, la suprématie des besoins humains sur ceux du profit patronal.

### **Adapter la technologie aux besoins et non l'homme à la technologie**

Le mouvement syndical ne peut admettre l'argumentation patronale selon laquelle les nouvelles technologies et la concurrence acharnée qu'elles stimulent ne nous laisseraient pas d'autres choix que l'introduction d'équipes tournantes, nuit et jour. Ouvrir aujourd'hui une brèche dans le système de restriction au travail de nuit aurait de graves conséquences et conduirait à son démantèlement progressif. En effet, les arguments avancés par Ebauches S.A. et le Conseil d'Etat neuchâtelois [montant des investissements, nécessité de leur amortissement rapide, concurrence internationale, crise régionale] peuvent s'appliquer tout aussi bien à d'autres branches économiques, par exemple au secteur du textile. D'autres patrons ne manqueront pas de les faire valoir; d'ailleurs certains ont déjà annoncé la couleur depuis que l'affaire est débattue!

Sous le couvert d'une "modernisation" incontournable, et vu le climat d'insécurité qui règne dans nombre d'entreprises, le danger est grand de revenir peu à peu aux conditions de travail, de triste mémoire, du siècle passé. Il est paradoxal et absurde de rendre les conditions de travail plus pénibles au nom du progrès technologique... Et il serait inacceptable de laisser les patrons [toutes industries confondues] déterminer leurs futurs investissements en fonction d'un possible recours au travail de nuit généralisé. C'est pourquoi le mouvement syndical réaffirme que:

- l'interdiction du travail de nuit des femmes doit être maintenue dans tous les secteurs industriels; il ne faut l'autoriser que là où il est socialement indispensable;
- dans ces secteurs où il est indispensable, des règles, bien plus sévères qu'aujourd'hui, doivent être imposées, limitant notamment la durée des horaires, les cadences et précisant les conditions de travail;
- il faut élargir la protection des travailleurs/ses et améliorer l'information sur les conséquences néfastes, du travail de nuit, sur la santé, la vie familiale et sociale;
- il faut développer dans ce pays la médecine du travail et mettre en place, au sein même des entreprises, les instruments d'une politique de protection de la santé des travailleurs avec leur participation.

### **Du mirage des gains salariaux à l'illusion de la création d'emplois**

Deux arguments sont régulièrement évoqués par les partisans de la levée de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes:

- les femmes elles-mêmes seraient intéressées par le travail de nuit, dans l'espoir d'améliorer leur salaire;
- l'introduction du travail de nuit créerait des emplois.

Le premier argument met en évidence que les salaires des femmes sont encore très bas. L'égalité salariale est loin d'être réalisée. Il est clair que les employeurs ne demandent pas la levée de l'interdiction du travail de nuit des femmes pour remédier à cette situation, mais au contraire pour l'utiliser. La possibilité d'engager des femmes en nombre pour le travail de nuit permettrait aux employeurs de baisser rapidement les primes d'équipes qu'ils sont obligés aujourd'hui d'offrir pour trouver du personnel. Une généralisation du travail de nuit des femmes conduira de fait à une forte baisse des indemnités pour tous, et les femmes ne pourront plus que rêver aux indemnités que touchaient précédemment les hommes.

On ne peut pas dire que le travail de nuit crée des emplois. Un des buts déclarés de l'introduction de cette forme de travail est l'amortissement plus rapide des machines. Compte tenu de l'évolution technologique, il y a fort à parier que les nouveaux appareillages appelés à remplacer les anciens nécessiteront très vite moins de personnel. Quelques dizaines d'emplois aujourd'hui pour moins d'emplois demain: est-ce la bonne solution?

Il n'est de plus pas prouvé que l'introduction du travail de nuit des femmes à Marin permettrait de mieux rentabiliser les 120 millions de MM. Arnold et Milliet. Par contre il est sûr que cela détériorerait les conditions de travail et de salaire à Marin.

Le mouvement syndical est certes favorable aux investissements et aux nouvelles technologies, mais à condition qu'ils soient planifiés de manière à préserver le volume de l'emploi, et qu'ils n'impliquent pas une péjoration des conditions de travail.

### **La solidarité internationale des travailleurs oblige aussi le mouvement syndical à tenir bon**

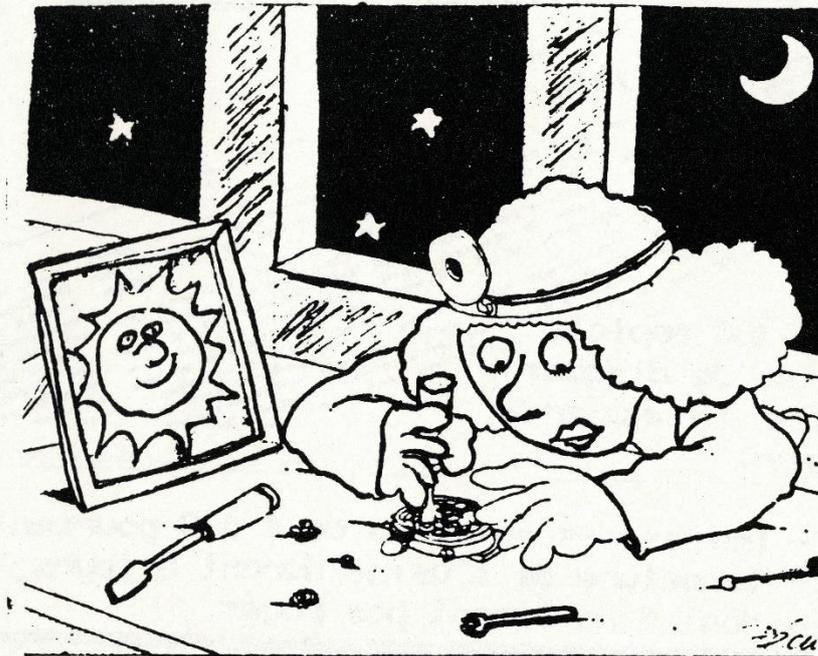
La compétitivité internationale existe depuis longtemps, mais elle constitue, aujourd'hui plus que jamais, un moyen de pression pour soumettre la classe ouvrière de chaque pays aux diktats patronaux. En Inde, cet argument a donné, l'an passé, prétexte au ministre de l'économie pour demander la légalisation du travail des enfants.

En Allemagne, le même argument a été invoqué contre l'introduction des 35 heures. A Marin, on évoque encore cet argument pour redemander, en dépit de la décision du Département fédéral de l'économie publique, la levée de l'interdiction du travail de nuit des femmes.

Les conventions internationales du travail, et en particulier la Convention no 89 de l'OIT, doivent non seulement être respectées mais étendues. Et si certains pays veulent y renoncer, il faut les obliger à continuer à s'y soumettre. C'est une tâche de l'ensemble du mouvement syndical au niveau national et international. Il est illusoire de croire que la compétitivité de l'économie suisse puisse passer par des méthodes de surexploitation dignes de Taïwan. Elle présuppose au contraire l'élévation des qualifications des travailleurs, la production de technologies de pointe dans de bonnes conditions et une politique de diversification réfléchie. Si en Suisse les travailleurs cèdent au chantage patronal, les concurrents en tireront argument pour imposer à leur tour de plus mauvaises conditions aux salariés. La Suisse ne doit pas montrer l'exemple d'un asser-

vissement accru des travailleurs, mais contribuer à prouver que, grâce aux nouvelles technologies micro-électroniques, il est plus facile que par le passé de concilier les contraintes de l'organisation de la production avec les besoins humains.

En conclusion, nous réaffirmons que le travail de nuit, pour les hommes comme pour les femmes, doit être réduit au maximum. Dans les cas où il s'avère socialement indispensable, les conditions et la durée du travail doivent être améliorées pour compenser autant que faire se peut les aspects nocifs (aux niveaux physiologique, psychologique et social) du travail de nuit. Le cadre juridique actuel ne doit pas être brisé, et l'interdiction du travail de nuit pour les femmes dans l'industrie doit être respectée et devrait être étendue aux hommes.



# Chip maker Mostek lays off 2,000 workers

Mostek Corp., a semiconductor firm based in Carrollton, Texas, on Wednesday shut down its Colorado Springs, Colo., plant, laying off 400 of its 430 employees here.

The company, which is a subsidiary of United Technologies Corp., also announced it will lay off 1,600 employees in Carrollton beginning today.

Mostek blamed the layoffs on a "sustained recession in the semiconductor industry." The economic slowdown, the company said in a statement, was particularly bad in the dynamic random-access memory marketplace in which it competes.

The Mostek layoffs follow announcements last week by semiconductor manufacturers Signetics Corp. and Fairchild Camera & Instrument Corp. that 1,200 workers, including 570 in Silicon Valley, will be laid off.

Signetics said last week it will lay off 400 employees, primarily production workers in a wafer fabrication plant, by the end of June.

Fairchild said it will lay off 170 employees working at the linear division in Mountain View during the next several weeks.

# La firme Mostek Co licencie 2'000 ouvriers

# AT&T to lay off 1,334 in California

Other states had to be by the job cuts. California with 1,334 employees, Pennsylvania with 1,000 and Texas with 700.

# AT&T-Californie licencie 1'334 personnes

The company is planning to lay off 1,334 employees in California, 1,000 in Pennsylvania and 700 in Texas.

# Dans le Comté de Santa Clara (Silicon Valley): Chômage: montée en flèche. (voir courbe)

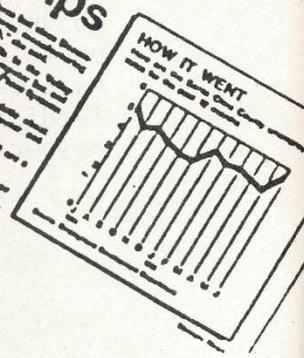
**County's unemployment rate jumps**

The unemployment rate in Santa Clara County, Calif., jumped to 11.5 percent in July from 10.5 percent in June, according to the U.S. Bureau of Economic Analysis.

The county's total population is 1.2 million. The number of unemployed persons is 140,000. The number of employed persons is 1,060,000.

The unemployment rate in the county is the highest in the state. The state unemployment rate is 9.5 percent.

The unemployment rate in the county is also the highest in the nation. The national unemployment rate is 7.5 percent.



# Disk maker to cut 1,100 jobs

Honeywell Inc. of Minneapolis and Bull Systems of France, MPI's Santa Clara plant is being closed as part of a corporate consolidation that has included the sale of three plants in Texas, Kentucky and Minnesota, according to Kathryn Wardrop, manager of public relations for Control Data. Excluding the planned Santa Clara shutdown, MPI already has eliminated 8,000 jobs companywide, bringing the current work force to 11,000, she said.

# Suppression de 1'100 emplois dans la production de disques (disque = partie intégrante d'un ordinateur)

The company has been leasing the 425,000-square-foot plant in Santa Clara. Wardrop said it would be difficult to find another company to take over the plant's operations.

# Chez Intel Co: - baisse des salaires de 4 à 8 pourcents; - fermeture de l'usine durant 6 jours, Management Markets dont 4 ne seront pas payés.

# Pay cuts, closings at Intel

Intel will close all U.S. operations for six days during the Christmas season. The pay cuts range from 4 percent to 8 percent, with higher-salaried employees bearing the largest cuts. The cuts are in effect from Oct 1 through Dec 31. "We felt this was enough," said Jim Jarrett, Intel's spokesman. "It keeps people working and trims our payroll costs." The action also trims Intel's production. The shutdown closes U.S. plants on Dec. 23, 24, 26, 27, 30 and 31. Employees will have four unpaid days off and do something like this in the first quarter, too," Jarrett said. He declined to reveal Intel's quarterly results. Wall Street has projected that Intel will break even or have slight loss for the quarter. "We're not arguing with that (projection)," Jarrett said. Intel will announce its third-quarter results Oct. 10, he said. In the second quarter ended June 29, Intel lost \$7.6 million from operations but managed to post a net profit of \$9 million from interest and other income. The World Semiconductor Statistical Program said last week it expects chip sales to drop 29 percent this year and rebound next year to grow 25 percent. However, market researcher Dataquest Inc. of San Jose predicted chip sales would grow only 10 percent in 1986.

# Wang lays off 1,600

Projects quarterly loss. LOWELL, Mass. (AP) — Wang Laboratories Inc., projecting an operating loss in its fiscal fourth quarter, said Wednesday it will immediately lay off 1,600 employees, or 3 percent of its work force. Wang also said it canceled salary increases for six months, and was taking other steps to cut costs. Wang's Class B stock fell 1 1/2 to 1 3/4 following today's announcement.

Wang did not estimate the size of the loss it expects from operations for its fiscal fourth quarter ending June 30, but said it still expects to earn a profit for all of fiscal 1985. In the fourth quarter of fiscal 1984, Wang had net income of \$73.7 million. The company earned \$210.3 million for all of fiscal 1984 on sales of \$2.10 billion.

Through the first nine months of its current fiscal year, Wang's profit fell 9 percent from a year earlier, to \$134.4 million, and its profit in the third quarter alone plummeted 86 percent from a year ago.

The layoffs affect employees across the board: manufacturing, administration, clerical and professional — everyone," said Wang spokeswoman Myra Barradas, adding that 1,600 of the layoffs would occur in Massachusetts. Demand is weak.

After scoring strong growth over the previous 10 years, Wang is struggling amid weakened demand for its mid-size computers, word processors and related office equipment. Other computer makers also have said slumping demand has gripped much of the industry. But analysts have said increased competition, together with some marketing and management mistakes at Wang, also are contributing to Wang's problems. Wang said its outlook for the fiscal fourth quarter was based on preliminary April and May results that showed sales trailing the company's expectations. It also said earlier steps to cut expenses had not produced the savings Wang expected. Earlier this year the company announced that it would shut down all its U.S. manufacturing operations for two weeks in July to save money. About 6,000 employees were told to take their summer vacations during the plant closings.

LE "OUI, MAIS..." DU CONSEIL D'ETAT  
DU CANTON DE NEUCHÂTEL.

## LE "OUI, MAIS..." DU CONSEIL D'ETAT NEUCHATELOIS

Lorsque s'affrontent les intérêts diamétralement opposés des milieux patronaux et populaires, c'est à l'Etat que l'on demande de trancher, en quelque sorte d'arbitrer. Essayons dans les circonstances actuelles (travail de nuit des femmes dans l'horlogerie et travail en continu 7 jours sur 7) de comprendre ce que les travailleurs peuvent attendre ou redouter du rôle que jouera l'Etat. Tout d'abord il est important de ne pas oublier que la demande d'ETA est du ressort exclusif de la Confédération. Cependant le Conseil d'Etat neuchâtelois sera consulté et on peut imaginer que son avis pèsera lourd dans la décision.

Lors du forum, le délégué aux questions économiques du canton, M. Sermet, a clairement expliqué que l'Etat a, en tout premier lieu, évalué le problème sous son aspect économique pour arriver à la conclusion que la requête d'ETA sera favorable au canton et donc non seulement acceptable mais aussi inévitable. "Nous préférons, nous Neuchâtelois, une fabrique qui travaille en équipes plutôt qu'une usine vide, des emplois à Neuchâtel plutôt qu'en Allemagne ou au Japon".

Cependant les autorités politiques ne peuvent totalement ignorer :  
1) qu'une première demande d'ETA a été rejetée par le Conseil fédéral en août 1984; 2) les mises en garde et même l'opposition des milieux médicaux; 3) l'hostilité des organisations syndicales et politiques proches des travailleurs. Aussi, afin de mieux faire accepter cette dégradation des conditions de travail, le Conseil d'Etat dit vouloir imposer une série de mesures censées protéger la santé des travailleurs.

Voici la liste des conditions émises par le Conseil d'Etat:

- *salaires égaux entre hommes et femmes, pas question d'employer de la main-d'oeuvre au rabais*

*Les personnes admises à travailler la nuit:*

- *ne devront pas présenter des contre-indications médicales, attestées par un certificat médical délivré par le médecin du travail*
- *ne devront pas avoir de charges d'enfants âgés de moins de 13 ans révolus*
- *ne pas être l'épouse d'un travailleur qui lui aussi est occupé en équipes.*

*De plus, elles devront pouvoir:*

- *bénéficier d'un horaire dont la durée est réduite à 75% de la durée normale du travail plutôt que d'être mises au bénéfice d'un supplément de salaire pour le travail de nuit*
- *alterner chaque semaine avec un travail en équipes de jour*
- *être réintégrées définitivement dans une équipe de jour si elles en font la demande pour des raisons de santé et sur présentation d'un certificat médical*
- *être prise en charge par un service de transport organisé par l'entreprise*
- *prendre un repas chaud dans un réfectoire.*

L'énoncé de ces conditions a provoqué dans la salle des réactions très édifiantes.

Une infirmière neuchâteloise:

"... le Conseil d'Etat dit qu'il faut un repas chaud et pourtant dans aucun établissement hospitalier nous n'avons droit à des repas chauds... on a même l'interdiction d'utiliser les plaques électriques ou les réchauds parce que cela donne l'impression que les veilles sont prétexte à faire des banquets dans les services. L'Etat dit qu'il doit y avoir un service de transport, mais dans aucun hôpital, aucun home il n'existe de transport organisé, les gens doivent se débrouiller par eux-mêmes et avoir une voiture. L'Etat dit qu'il faut travailler à 75% tout en étant payé à 100% et cependant il n'existe aucun hôpital neuchâtelois où il y a une diminution d'horaire. Souvent les horaires de nuit sont plus longs que les horaires de jour... il n'y a pas de récupération prévue. L'Etat dit qu'il ne faut pas avoir d'enfant de moins de 13 ans alors que dans nos hôpitaux nul ne se soucie de savoir si les femmes qui travaillent de nuit sont dans cette situation... Si une femme enceinte ne veut pas travailler la nuit, elle ne peut compter que sur son équipe pour qu'une collègue fasse les veilles à sa place..."

Un peu plus tard une Vaudoise intervenait à son tour:

"...au CHUV on commence à introduire des horaires très tardifs le soir et très tôt le matin pour des nettoyeurs alors que ça n'est absolument pas nécessaire à la qualité des soins... Aux nouveaux engagés on fait signer un contrat les forçant à accepter n'importe quel horaire... Dans un avenir pas très lointain, on demandera aux secrétaires et autre personnel travaillant habituellement de jour de travailler le soir... Tout ça n'est qu'une question d'effectifs".

Un employé de l'usine d'incinération de Colombier:

"...ce que je voulais dire, c'est concernant les repas, on doit les prendre pendant le travail et, la fois où on a voulu faire un petit peu de cuisine plus évoluée que d'habitude, on a reçu une circulaire de la direction qui nous priait de faire des repas dans leur plus simple expression. Ça montre que ces messieurs n'ont jamais travaillé en équipes, eu une certaine faim et le besoin de faire un repas un peu consistant..."

...il y a des abus qui dépassent de loin la loi sur le travail et quand on va voir l'OFIAMT à Berne, ces messieurs, pendant la discussion, ont tout au plus trouvé à lever les épaules, hocher la tête et c'en est resté là... J'ai eu des collègues de mon groupe qui ont fait 3x8 même les dimanches toute l'année, et qui ont été atteints d'infarctus suite à la fatigue, au stress, à des dépressions nerveuses. Je suis allé voir la médecine du travail en essayant de leur décrire la situation qui se passait; on m'a dit: 'on va essayer de voir ce qu'on peut faire, mais actuellement j'attends toujours les résultats!'

Quand on a dit à la direction qu'on avait des problèmes, qu'on était fatigué, que cela n'allait pas, qu'on devenait nerveux, on nous a dit qu'on était des fainéants et que la direction verrait à nous acheter des coussins pour qu'on ne se tape pas la tête quand on s'endort!

...pendant une certaine période on faisait 40h. de présence en équipes. La direction a trouvé qu'il n'y en avait pas assez; alors on a passé maintenant à 42 h.1/2, tout ça sans consulter le personnel; alors que quand on relit pour la n-ième fois la loi sur le travail, tous ces aspects-là sont

bien précisés. Je trouve que l'on peut se demander ce que nos autorités compétentes en la matière font pour essayer d'améliorer les conditions de travail des travailleurs en équipes".

Une autre intervenante:

"...le Conseil d'Etat dit qu'il posera un tas de conditions, mais il oublie de dire quels moyens juridiques et légaux il se donnera pour obliger les entreprises à appliquer ces conditions. Si aujourd'hui le Conseil d'Etat dit qu'il ne peut pas imposer ses conditions dans les hôpitaux comment demain les imposera-t-il à l'industrie? Tout ça c'est des promesses d'ivrogne pour faire passer la pilule..."

Le vice-président de la Commission du personnel d'ETA-Marin:

"On a adressé une pétition au Conseil d'Etat demandant de travailler une heure en moins, de finir la nuit à 5 heures du matin. On demandait une augmentation de la prime d'équipes et l'organisation de visites médicales ...Depuis le mois d'octobre (8 mois) que cette pétition a été adressée au Conseil d'Etat: pas de réponse. Même pas un pied de nez! Rien! On attend toujours".

C.-A. Udry:

"...que le Conseil d'Etat apporte la preuve de ses possibilités en faisant appliquer ce qu'il propose, là où le travail de nuit existe déjà et là où l'Etat peut influencer et décider. Qu'on protège les travailleurs là où le travail de nuit existe..."

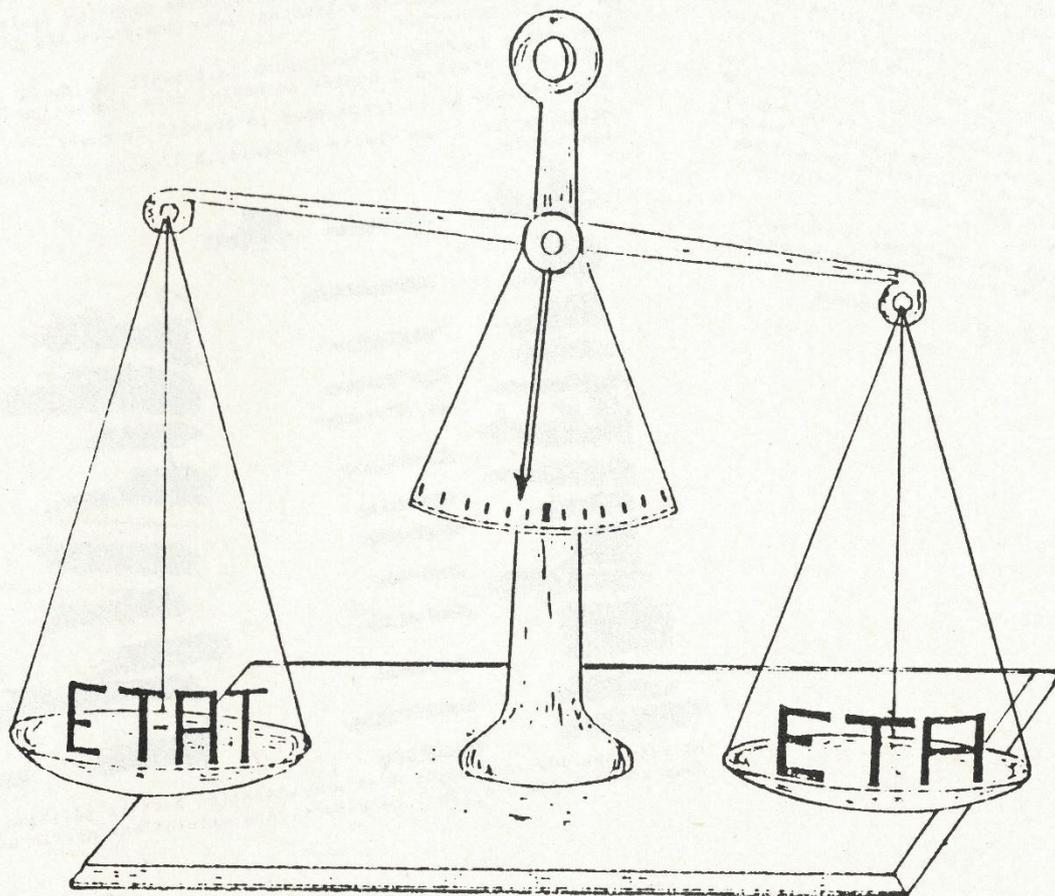
Dans les jours qui suivent le forum d'autres éléments sont venus s'ajouter à ceux qui avaient été évoqués. En effet le directeur d'ETA-Marin s'était publiquement engagé lors de ce forum à ne pas sanctionner les travailleurs qui s'exprimeraient. Il avait aussi affirmé que les personnes ne pouvant ou ne voulant plus travailler de nuit seraient réintégrées dans des équipes de jour. Résultat: 4 jours plus tard 3 personnes étaient informées de leur licenciement. Motif réel: toutes les trois ne voulaient plus travailler de nuit ou en équipes et deux d'entre elles s'étaient fermement exprimées dans ce sens lors du forum.

Malgré son engagement à défendre la liberté d'opinion, le Conseiller d'Etat Pierre Dubois ne put rien faire pour influencer la décision de la direction car celle-ci justifia son attitude en évoquant des motifs à la fois partiels et fantaisistes, mais qui avaient le mérite de ne pas avoir à être prouvés puisque légalement un employeur n'est pas tenu de justifier un licenciement.

A ce sujet relevons que lors de la discussion au Parlement à propos de l'initiative sur la protection contre les licenciements, l'Etat avait l'opportunité de corriger cette situation absurde, mais la majorité des députés y a renoncé. Aussi force est de constater que les moyens de pressions des pouvoirs publics sur les entreprises privées sont quasi inexistantes et que la majorité des élus ne veut surtout rien changer. On peut toujours se demander si ayant les moyens d'imposer sa politique, l'Etat s'en servirait? Pour les travailleurs des hôpitaux et autres services publics intervenus au forum, la réponse est claire: c'est NON. Les conditions de travail dans ces secteurs sous contrôle de l'Etat ne peuvent donc que laisser sceptiques sur la volonté et la possibilité de cet Etat de faire pression sur des entreprises qui, elles, sont privées.

En conclusion, on peut dire que le "Oui, mais..." du Conseil d'Etat neuchâtelois est en fait un "Oui, oui" sans la moindre restriction.

L'Etat a, en effet, peu de moyens pour imposer des mesures de protection pour les travailleurs (absence de bases juridiques adéquates) et d'en contrôler l'application (pénurie de personnel au niveau de l'inspection et de la médecine du travail). De plus, dans les secteurs où il a son mot à dire, il s'en garde bien, et la composition du Conseil d'Etat et du Grand Conseil ne laisse pas supposer que cette situation puisse évoluer dans un proche avenir.



11

Une action restée sans réponse. On voit bien l'impuissance du Conseil d'Etat et la volonté de la direction d'ETA de ne concéder aucune amélioration des conditions de travail.

Neuchâtel, le 19 octobre

COMITE TRAVAIL ET SANTE  
NEUCHATEL,  
Par Georges Annen  
Ecole 13  
2000 Neuchâtel  
et Marianne Ebel  
A. Guyot 10  
2000 Neuchâtel

CONSEIL D'ETAT NEUCH  
par Monsieur Pierre  
Château  
2000 Neuchâtel

Neuchâtel, le 3 octobre 1984

Pétition de l'équipe de nuit d'Ebauches SA-Marin, adressée à la direction du groupe ETA

Le travail de nuit est nocif pour notre santé. Nous le constatons nous-même chaque jour: sommeil perturbé, maux d'estomac, troubles nerveux, etc. ...

D'autre part des dizaines de médecins ont dénoncé les effets nocifs du travail de nuit. L'OFIAMT, lui-même, l'a reconnu. C'est pour cela qu'il aurait posé de nombreuses conditions à l'introduction du travail nocturne pour les femmes, s'il avait été autorisé.

Par conséquent, les soussignés, employés dans les équipes de nuit, formulent les demandes suivantes, pour compenser les inconvénients du travail nocturne:

- réduction immédiate d'une heure de travail par nuit. Fin de la nuit de travail à 5 heures le matin, sans diminution de salaire.
- augmentation de la prime pour le travail de nuit.
- organisation d'une visite médicale, à l'usine, au moins tous les 6 mois.

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Comité Travail et Santé a eu connaissance d'une pétition de nuit d'Ebauches SA adressée à leur direction. Ces pétitions demandent une réduction de l'horaire d'une heure par nuit tous les 6 mois et une augmentation des primes d'équité. Ces revendications nous paraissent plus que légitimes en outre à certaines des conditions que le Conseil et l'OFIAMT avaient posées au travail de nuit des hommes et nous étions quant à nous opposés à l'introduction de ces conditions. Mais les conditions formulées par le Conseil à cette occasion sont, dans l'ensemble, non satisfaisantes pour compenser partiellement le travail nocturne. C'est pourquoi il nous paraît aujourd'hui nécessaire pour compenser partiellement le travail nocturne. C'est pourquoi il nous paraît aujourd'hui nécessaire pour compenser partiellement le travail nocturne. C'est pourquoi il nous paraît aujourd'hui nécessaire pour compenser partiellement le travail nocturne. C'est pourquoi il nous paraît aujourd'hui nécessaire pour compenser partiellement le travail nocturne.

D'avance nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette affaire et des suites que vous ne manquerez pas de lui donner.

Avec nos salutations respectueuses.

En espérant que vous apporterez une attention à cette pétition, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Cette pétition a été signée, à quelques exceptions près, par tous les travailleurs de l'équipe de nuit d'ETA Marin.

DEFENDRE LA SANTE,  
NOTRE SEUL CAPITAL.

***Messieurs, faites travailler les méninges de vos techniciens,  
mais que cela ne soit pas aux dépens de la santé des travailleurs.***

Bien que je ne sois pas économiste, j'aimerais dire mon point de vue sur le plan économique.

Je me rappelle qu'il y a une trentaine d'années, quand j'étais un jeune médecin du travail, j'ai fait un stage en Grande-Bretagne. J'ai eu alors des discussions avec des médecins anglais qui travaillaient dans l'industrie de la chimie. Ils se préoccupaient beaucoup du danger de certaines substances cancérigènes, notamment la beta naphtylamine, qui risque de se dégager lors de la synthèse de certains colorants. Ces médecins du travail m'ont raconté les pressions qu'ils avaient exercées sur l'industrie chimique pour que cette beta naphtylamine ne se dégage pas. Ils estimaient qu'il fallait trouver un autre mode de fabrication des colorants qui évitait l'apparition de ce produit dangereux. Les employeurs répondaient: "Ecoutez, ce n'est pas possible; si on ne peut plus fabriquer de colorants, ça va être nos concurrents qui les feront et vous allez provoquer du chômage, etc."

D'écouter MM. Darwish et Sermet m'a rappelé un peu cette discussion. En fait, sur la pression des médecins du travail, mais aussi des travailleurs qui étaient parfaitement au courant des dangers de cette beta naphtylamine, les employeurs de la chimie anglaise ont pressé leurs techniciens de faire des recherches, et finalement on est arrivé à produire autrement le colorant, et la substance cancérigène a été supprimée. On a fait en même temps, grâce aux recherches qui ont été entreprises, des améliorations techniques importantes qui ont été extrêmement rentables pour l'industrie chimique anglaise.

Cet exemple montre qu'il n'est pas dans l'intérêt même de l'industrie que les travailleurs cèdent à cette sorte de chantage des employeurs lorsqu'ils disent "si on interdit le travail de nuit, on risque d'augmenter le prix de la production et par conséquent de ne plus vendre nos marchandises et d'augmenter le chômage". J'estime que le travail de nuit dans l'industrie horlogère, c'est une solution de facilité. Le problème posé est sérieux, et il exige une réflexion approfondie. Je pense que l'attitude qu'il faut avoir, c'est de dire "Messieurs les dirigeants de l'industrie horlogère, nous refusons le travail de nuit des femmes. Trouvez d'autres méthodes; faites travailler les méninges de vos techniciens, employez des ingénieurs qui fassent davantage de recherches pour arriver à des améliorations techniques qui rendent vos produits concurrentiels, mais que cela ne soit pas aux dépens de la santé des travailleurs". Je pense qu'en exerçant cette pression, finalement à longue échéance on rend service à l'industrie suisse.

Extrait d'une intervention du Dr Marc Oltramare lors du forum.

## DEFENDRE LA SANTE, NOTRE SEUL CAPITAL

Le témoignage des travailleurs de nuit le montre, les études scientifiques et les médecins le confirment:

LE TRAVAIL DE NUIT EST NOCIF POUR LA SANTE. IL EST CONTRE NATURE.

Notre corps est ainsi fait: il a besoin de se reposer pendant la nuit. Lui refuser ce repos-là, c'est inévitablement accumuler une surfatigue et porter atteinte à notre santé.

Refuser de travailler la nuit est donc normal et légitime.

## Nous sommes contre le travail de nuit des hommes et des femmes

La Convention 89 de l'OIT, dont la Suisse est signataire, interdit le travail de nuit aux femmes occupées dans l'industrie.

Art. 3 Les femmes, sans distinction d'âge, ne pourront être employées pendant la nuit dans aucune entreprise industrielle, publique ou privée, ni dans aucune dépendance d'une de ces entreprises, à l'exception des entreprises où sont seuls employés les membres d'une même famille.

### Cette protection est utile et nécessaire

Sans cet article de loi de nombreuses femmes seraient aujourd'hui astreintes à un horaire nocturne dans l'industrie et à un travail en trois équipes tournantes. ETA/Ebauches n'est pas la seule entreprise à être intéressée à exploiter une main-d'oeuvre féminine. Dans le seul canton de Neuchâtel, plus de dix entreprises attendent la levée de cette interdiction pour engager des femmes pendant la nuit.

Pourquoi précisément des femmes?

Parce que c'est une main-d'oeuvre moins chère (bas salaire).

Parce qu'on pourra plus facilement les renvoyer à la maison (à "leurs" casseroles) lorsqu'on n'en aura plus besoin ou si le travail de nuit les rend malades.

Parce qu'elles supportent (soi-disant) mieux les travaux monotones, sans possibilité d'ascension sociale.

### Cette protection doit être étendue

De nombreuses femmes sont occupées dans des secteurs non industriels et sont par conséquent insuffisamment protégées;

Le travail de nuit est aussi nocif pour la santé des hommes.

C'est pourquoi le *Comité Travail et Santé* défend l'idée qu'il faut interdire le travail de nuit pour tous et généraliser les dispositions de protection des femmes à l'ensemble des travailleurs.

Il est vrai que certains travaux doivent être effectués de nuit. On ne pourrait, sans mettre plus de vies en danger qu'on en épargnerait, renoncer aux soins nocturnes dans les hôpitaux, aux services d'urgence, à certains travaux relatifs à la sécurité dans les transports publics, etc.

*Dans les secteurs où un travail de nuit est socialement indispensable, on peut donc tolérer une exception et accorder des autorisations à condition que soient respectées une série de mesures atténuant les effets nocifs de l'horaire nocturne.*

Il est vrai aussi qu'à l'heure actuelle il existe encore des travaux industriels qui ne peuvent être interrompus la nuit pour des raisons techniques (raffinerie, fonderie, certains travaux de l'industrie chimique, etc.). Il est probable qu'une partie de ces travaux pourront être robotisés ou modifiés comme ce fut récemment possible, suite à une grève, dans une entreprise française de textile artificiel où, pour éviter l'endommagement des machines, on mit au travail des chimistes et des électriciens qui trouvèrent très vite un moyen de liquéfaction du textile artificiel permettant de maintenir le produit dans les circuits pendant la nuit sans présence humaine.

L'idée qu'il est impossible de changer certains processus de production et donc de supprimer le travail de nuit est fautive. Dans bien des cas, faire travailler des gens de nuit est une solution de facilité pour les employeurs à laquelle il faut apprendre à résister.

*Dans les secteurs où un travail de nuit est aujourd'hui encore techniquement nécessaire, les autorisations ne doivent être accordées que si l'entreprise s'engage à investir une partie du capital dans la recherche scientifique pour développer une technologie permettant de supprimer le travail de nuit et qu'elle garantit, à l'instar des secteurs où le travail nocturne est socialement nécessaire,*

- . une diminution radicale du temps de travail et un repos compensatoire sans diminution de salaire*
- . un repas chaud servi au milieu de la nuit*
- . un service de transport jusqu'au domicile des personnes qui travaillent de nuit*
- . un contrôle médical payé tous les 6 mois chez le médecin de famille*
- . la possibilité de retrouver un emploi de jour dans la même entreprise sur simple demande*

### **Rien n'est gagné d'avance, il faut nous mobiliser et faire entendre la voix des premiers concernés: les travailleurs et les travailleuses**

En Suisse, comme dans tous les pays capitalistes au niveau mondial, les patrons ont mis à l'ordre du jour ce qu'ils appellent pudiquement la flexibilisation du temps de travail (entendez: le travail quand nous patrons en avons besoin). Un des éléments de cette flexibilisation est la tentative de généraliser le travail de nuit. S'opposer à cette volonté patronale est d'autant plus difficile que l'offensive a bien un caractère international.

Mais là aussi, l'idée qu'il est impossible de résister est fausse. Apprendre à dire NON est urgent et vital. A la solidarité internationale des patrons, il faut opposer la solidarité internationale des travailleurs.

C'est pourquoi le *Comité Travail et Santé* appelle l'ensemble du mouvement ouvrier, politique et syndical, ainsi que le mouvement des femmes à se mobiliser et à s'unir dans l'immédiat:

- . Contre la levée de l'interdiction du travail de nuit des femmes occupées dans l'industrie
- . Pour empêcher toute nouvelle introduction de travail de nuit pour les hommes
- . Pour que tous ceux et celles qui travaillent déjà de nuit bénéficient de conditions permettant d'atténuer les effets néfastes du travail nocturne.



## Travail de nuit: manifestation et pétition déposée

Le comité «Travail et Santé», en lutte contre le travail de nuit des femmes, a déposé hier soir à la Chancellerie du canton de Neuchâtel une pétition munie de plus de 2000 signatures. Un appel, signé de 262 personnalités du monde syndical et politique de Suisse romande et alémanique en faveur de la réintégration «immédiate» de personnes licenciées à ETA-Marin, accompagnait la pétition. Une manifestation symbolique contre le travail de nuit a aussi été organisée.

Dans sa lettre ouverte adressée au Conseil d'Etat, le comité Travail et Santé s'insurge contre «le caractère cho-

quant de la politique d'ETA» qui a récemment licencié deux de ses employés opposés au travail de nuit. Il demande au Conseil d'Etat de ne pas «privilégier les intérêts privés de l'entreprise au détriment de l'intérêt général».

Les signataires de la pétition demandent également au Conseil d'Etat de «revoir sa position par rapport au travail de nuit et lui recommande un non ferme à l'OFIAMT» au cas où une nouvelle demande serait déposée par ETA. L'intervention «énergique» du Conseil d'Etat auprès de la direction d'ETA-Marin, accusée d'employer des «procédés d'intimidation inacceptables et dégradants», est exigée. (ats)

Impartia, 2. 10. 85

## QUELQUES REFERENCES UTILES

- AKERSTEDT T.; "Work schedules and sleep", Experienta 40, 1984, 417-22.
- ANDLAUER P. et FOURRE L.: "Aspects ergonomiques du travail en équipes alternantes", La revue française du travail, 1965, 35-50.
- CARPENTIER J.; CAZAMIAM P.: Le travail de nuit. BIT, Genève, 1977.
- DIECKMANN et al.: "Les effets du travail en équipes du père sur le développement scolaire de l'enfant", Zeitschrift für Arbeitswissenschaft, no 35, 1981.
- FARQUET C.L.: "Comment se nourrit le personnel travaillant la nuit?", Schweizer Spital, no 5, 1984, 39p.
- HOUARD J.M.: Le travail de nuit des femmes. Mémoire de licence présenté à la Faculté de Droit de l'Université de Genève, oct. 1984.
- KOLLER M.: "Les charges physiques et psychiques du personnel soignant", Oesterreichische Krankenpflegezeitschrift 35, no 3, 1982.
- LILLE F. et ANDLAUER P.: "Rythmes circadiens, sommeil, veille et travail", in J. Scherrer Précis de physiologie du travail. Paris, Masson, 1981, 485-504.
- MAURICE M.: Le travail en équipes. Genève, Organisation Internationale du Travail, 1975 (en anglais).
- OFIAMT: Formes particulières de l'aménagement du temps de travail. Berne, 1982.
- OIT: Réunion consultative tripartite sur le travail de nuit. Document de travail. Genève, BIT, 1978, 64p.
- RUTENFRANZ J.; KNAUTH P. Travail en équipes et travail de nuit. München, Bayerisches Staatsministerium für Arbeit und Sozialordnung, 1982.
- ULICH E.; BAITSCH C. : Schicht und Nachtarbeit. Zurich, GDI, 1978 (cet ouvrage présente une vue d'ensemble des recherches sur le travail de nuit et en équipes).
- USS/CEO: Travail de nuit des femmes: émancipation ou surexploitation?, Dossier no 6. Berne, oct. 1984.







Prenez contact

Commandez le manifeste contre le travail de nuit  
à l'adresse suivante:

Comité Travail et Santé  
Case postale 1639

2002 NEUCHATEL

CCP 20-913-3

Prix : Fr. 4.-

éd. resp. : Georges Annen



